

# Maroc Hebdo

www.maroc-hebdo.com 13<sup>ème</sup> année

## International

N°622 du 8 au 14 Octobre 2004

# "Mon mari était schizophrène"

nous déclare Samia Selmani, l'épouse de l'égorgeur de ses propres enfants. Récit.



• Les époux Hicham et Samia Alami Hassani. Sur le mur, leurs enfants Mohamed et Noria

Hosni Benslimane, l'opération de genou et radio-trottoir

### La rumeur qui tue...

Qu'en est-il sorti de cette radio-quartier dans ses pires prouesses de divagation morbides ? Une longue parenthèse de flou, humainement et professionnellement insupportable, avant que l'information vraie ne reprenne le dessus. Affaire de genou, simplement. Pas affaire d'État.

Pages 8 et 9



• Le général Hosni Benslimane.

Entretien avec Akin Algan, ambassadeur de Turquie au Maroc

### "Nous n'avons aucune relation avec le Polisario"

Akin Algan, l'ambassadeur de Turquie au Maroc, dément toute intention de son pays de reconnaître la fantomatique Rasd. Il parle de l'accord de libre-échange signé avec le Maroc, ses implications sur les économies des deux pays et de l'urgence d'établir une liaison aérienne entre Casablanca et Istanbul.

Page 10



• Akin Algan.

Affaire de détournements au Palais Royal d'Agadir

### Le colonel Hilali cloué au pilori

Actuellement détenu à la prison d'Inezgane Ait-Melloul, avec cinq autres inculpés, le colonel Mustapha Hilali, ex conservateur du Palais royal d'Agadir, comparaitra devant la cour d'appel d'Agadir. Un scandale d'un autre type se retrouve sur la place publique. Une première.

Page 13

60 clandestins marocains périssent sur les côtes tunisiennes

### Suicide collectif



Plus d'une centaine de clandestins qui voulaient atteindre l'île italienne de Lampedusa ont péri noyés, lundi 4 octobre.

Page 24

### ATMOSPHÈRE

Décidément, Bouteflika n'a pas peur du ridicule. Pour la plus belle des démonstrations de la méthode Coué qu'il vient de se faire livrer par ses services, il mérite une instruction judiciaire, sous forme d'attendus bien ficelés par un huissier assermenté, ayant un solide sens de l'humour. Allons-y. Attendu que Bouteflika a accusé le Maroc d'incursion militaire, sans preuve aucune pouvant étayer ses allégations.

Attendu que ces prétendus empiètements sur «son territoire» concerne la région de Tindouf où sont séquestrés des sahraouis nourris par des ONG dont il détourne une bonne partie de l'aide humanitaire.

Attendu que l'accusation en question, vu son supposé à caractère belliqueux, est de nature à mettre les deux pays sur le sentier de la guerre.

Attendu que les démarcheurs en armements de Bouteflika ont

dernièrement fait le tour des marchands de canons de par le monde. Compte tenu de ce qui précède, le tribunal pénal international de Tizi-Ouzou, présidé par un Kabyle indépendantiste, assisté de deux assesseurs Touaregs autonomistes, de Tamanrasset, a rendu un arrêt en Tifinagh de trois points :

Un. La région considérée, dénommée Tindouf, est, juridiquement, toujours territoire marocain, vu que les accords dits d'Ifrane, de 1973, n'ont été ratifiés par aucun Parlement marocain. Deux. Étant donné qu'entre les deux pays, il n'y a jamais eu de bornage officiel des frontières, le Maroc ne peut s'infiltrer sur son propre territoire. Trois. Compte tenu de ce qui précède, le tribunal de Tizi-Ouzou, qui n'entend pas galvauder le label d'indépendantisme, condamne Abdelaziz Bouteflika à épouser sa cousine restée à Oujda. Avec toutes les excuses de la rédaction auprès de cette dernière.

A. Mansour

ERAC NORD OUEST, Partenaire Pour Un Développement Durable

30 ans d'expertise et de professionnalisme dans le domaine de l'aménagement foncier et de la construction du logement social.

Voir pages intérieures

M 01791 - 622 - F: 1,70 €



Maroc 8 DH - France Euro 1,70 - Belgique et Italie Euro 2,20 - Canada 3,25 \$ - USA 3,45 \$ - Tunisie 1 DTU

L'affaire du sucre devant la Cour Suprême

## Rendre justice

Ce mercredi 13 octobre, la Cour Suprême doit trancher sur le recours de certains industriels du sucre contre une décision de la Caisse de compensation du 11 mars 1999. Un dossier plein d'irrégularités.

L'État de droit n'est pas une pétition de principe académique. Pas davantage, il ne saurait être une profession de foi sans réelle portée. Il implique des règles et des exigences dont

Mustapha Sehimi

le socle est le principe constitutionnel de l'égalité devant la loi et aussi celui du respect de la légalité. Aucun organe ne peut s'y soustraire, c'est aussi vrai évidemment pour l'administration de l'état et les différents appareils qui en émanent. Cette histoire devant la Cour Suprême aujourd'hui - elle doit statuer le mercredi 13 octobre courant - est précisément exemplaire de la dérive que risque de connaître la justice si l'on n'y prend garde. Elle tourne au fond autour de cette interrogation : l'administration est-elle ou non soumise au contrôle de la Justice?

### Légalité

Qu'on en juge. Au commencement, cette décision du ministre des Affaires générales du cabinet Youssoufi, Ahmed Lahlimi qui, le 11 mars 1999, a exclu du bénéfice de la subvention de 2000 Dh la tonne accordée en 1996 au profit des sucreries, des raffineries et des importateurs de sucre raffiné, certaines catégories d'entreprises utilisant le sucre pour la fabrication de leurs produits. Dans cette liste "négative", on trouve : industries des boissons sucrées gazeuses et non gazeuses, chocolateries, biscuiteries, confiseries, conserveries de fruits, industries des dérivés du lait, industries des crèmes glacées, pâtisseries industrielles. Cette même décision impose à tous ces opérateurs un prélèvement à régler à la Caisse de compensation lequel est d'un montant égal à la subvention accordée aux raffineries et importateurs de sucre, soit pratiquement deux Dh par kilo. Pareille décision fait fortement grief aux catégories particulières précitées. Elle porte en elle des violations flagrantes de la loi qu'il nous faut préciser. Et c'est sur la base de cette considération-là que les associations professionnelles concernées saisissent, le 8 août 2001, la Cour Suprême pour demander son annulation pour excès de pouvoir. Elles demandent également à cette haute juridiction qu'il soit sursis à exécution et ce, en attendant qu'il soit statué au fond. La Cour Suprême, en toute connaissance de cause et en toute sérénité - près de



• Mohamed Bouzoubaâ et Ahmed Lahlimi.

trois ans se sont en effet écoulés - a fait droit à cette demande. Dans un arrêt rendu le 16 juin 2004 par la Chambre administrative compétente en la matière, elle a suspendu l'exécution de la mesure mise en cause jusqu'à l'examen au fond de l'affaire.

### Sérénité

Tout paraissait se dérouler normalement dans cette procédure. Or, voilà que l'administration - sans doute piquée au vif et mécontente de voir la justice être rendue dans un sens qu'elle n'accepte pas - réagit sur un autre terrain : elle demande et obtient que le dossier au fond soit fixé à l'audience du 6 octobre 2004. Pareille célérité ne peut que surprendre d'autant plus que cette même administration n'a pas fait montre de cette urgence ni de cette diligence alors que l'affaire était engagée devant la Cour Suprême depuis le 8 août 2001. Tout ce qu'a pu obtenir la défense sur ce point, c'est le renvoi de ce dossier du 6 octobre au 13 octobre 2004, l'un des défenseurs étant à l'étranger.

Voilà pourquoi le jugement que va rendre la Cour Suprême va avoir une grande portée judiciaire et, pourquoi ne pas le dire, politique. Tout d'abord, parce que certaines irrégularités flagrantes entachent la décision contestée du 11 mars 1999. La première d'entre elles a trait à l'observation de la règle du parallélisme des formes qui est un principe général du droit : le ministre a pris cette décision en tant qu'autorité agissant par délégation du conseil d'administration de la Caisse

de compensation alors qu'il aurait dû le faire en tant qu'autorité gouvernementale et en application de mesures prises par le gouvernement - comme ce fut le cas, le 30 août 1996, en instituant une subvention forfaitaire de 2.000 Dh la tonne pour le sucre. La deuxième violation intéresse l'article 17 de la Constitution qui ne reconnaît qu'à la loi le fait d'imposer des contributions ou charges aux citoyens. Ce n'est pas à la Caisse de compensation à imposer des prélèvements ou des contributions quelconques aux administrés.

Ajoutons que le pouvoir réglementaire dévolu au Premier ministre par la loi du 12 octobre 1971 sur la réglementation et le contrôle des prix est de portée générale sans aucune référence aux personnes ou aux catégories de personnes qui y sont soumises ou qui en bénéficient. Or, en l'espèce, comment ne pas voir que la décision contestée du 11 mars 1999 vise expressément sept catégories d'industriels. De ce point de vue, elle est discriminatoire, fait grief à leurs intérêts particuliers et viole le principe constitutionnel de l'égalité devant la loi consacré par l'article 5 de la constitution. L'instance instruite devant la Cour Suprême doit trancher sur toutes ces interrogations qui sont autant d'illustrations de la grande liberté qui risque d'être faite de l'application des textes. Il apparaît que cette décision n'a pas été prise par l'organe public compétent, suivant les formes appropriées. Elle s'est fondée d'ailleurs sur des éléments et affirmations totalement faux, ce qui revêt une gravité inimaginable à l'échelle où elle est intervenue.

### Irrégularités

Ainsi, elle n'indique aucunement la date à laquelle le conseil d'administration a pris la décision de déléguer ses pouvoirs au premier ministre pour prendre la mesure aujourd'hui attaquée du 11 mars 1999. Pour "blanchir" cette irrégularité, on a fait signer à pas moins de sept ministres en fonctions une résolution portant la délégation prétendue, alors qu'en fait, le conseil d'administration de la Caisse de compensation ne s'est point réuni à la date alléguée et aucun PV de séance n'a pu être produit à ce jour. Comment ignorer encore que ni l'avis du comité interministériel des prix ni la consultation des professionnels concernés n'ont été davantage sollicités dans cette affaire et que cette décision a été prise dans l'unilatéralisme le plus total et en violation des procédures prévues par la loi.

Il ne s'agit pas ici d'accuser telle ou telle personne ni telle ou telle institution administrative. Le problème de fond est ailleurs : veiller à assurer une bonne administration de la justice. La décision du 11 mars 1999 est manifestement entachée d'illégalité et les éléments de droit que la défense aura à faire valoir, lors de l'audience du 13 octobre courant, ne l'établiront davantage. Un ministre a agi en dehors de ses compétences réglementaires. Sa décision doit être annulée.

Le ministre de la Justice, Mohamed Bouzoubaâ, aura sûrement à cœur de voir cette affaire connaître une issue équitable, juste et conforme au droit. Les hauts magistrats qui vont statuer sous la présidence de Mustapha Moudaragh, président de la Chambre administrative, sont connus pour leur compétence, leur expérience et leur rectitude professionnelle. Ils sont en effet conscients de la haute mission qu'ils servent et qui leur a été confiée dans l'intérêt du pays et de sa prospérité, par S.M le Roi. Et c'est sûrement auprès d'eux que les demandeurs trouveront protection et limitation des abus dénoncés. Il doit être solennellement rappelé, notamment en matière de droit administratif, que c'est la justice qui a pour mission de contrôler la régularité des actes de l'administration et non point l'inverse. Pour que force reste à la loi. □



Les relations maroco-espagnoles de plus en plus raffermies

## L'ère Aznar révolue

**La visite de Taieb Fassi Fihri et Fouad Ali Al Himma à Madrid et celle de Fadel Benyaich à Barcelone ont une portée importante : les rapports entre le Maroc et l'Espagne sont, et doivent rester, au beau fixe.**

L'arrivée des socialistes espagnols au pouvoir a créé une dynamique concrète de résolution des problèmes communs dans un esprit de respect, de modération et par le désir des deux nations d'être à la hauteur de leur passé commun et de la

rocaïns, a exprimé le souhait de voir cette tendance se renforcer davantage.

La visite de la délégation d'hommes d'affaires marocains en Catalogne s'inscrit dans le cadre de la dynamique qui caractérise les relations entre le Royaume et la Catalogne

en vue de renforcer les synergies entre les tissus économiques des deux parties. Les travaux de ce forum doivent se poursuivre dans le cadre d'ateliers réunissant les hommes d'affaires des deux parties selon leurs secteurs d'activités: technologies d'in-

formation et communications, construction, textile, agro-industrie, tourisme et composants électroniques et automobiles. Au programme de ce forum, figure également une visite au Parc Logistique de la Zone franche de Barcelone. □ BE.L.



© Ph. MHI

• Taieb Fassi Fihri .

Méditerranée du futur qu'ils contribuent à construire. La visite des ministres délégués aux Affaires étrangères et à l'Intérieur, respectivement Taieb Fassi Fihri et Fouad Ali Al Himma, lundi 4 octobre 2004 à Madrid, revêt une importance particulière. D'autant plus qu'ils ont été reçus par le président du gouvernement espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero. Les questions débattues ont porté sur la lutte contre l'émigration illégale, les trafics de tout genre et la lutte contre le terrorisme international.

Au même moment, une délégation espagnole, conduite par Leire Pajin, secrétaire d'Etat chargé de la Coopération internationale, était reçue par des membres du gouvernement à Rabat.

L'organisation du 1er forum économique Catalogne-Maroc, du 6 au 7 octobre 2004 à Barcelone, qui réunit une centaine d'entreprises marocaines et près de 300 entreprises catalanes est aussi un signe fort des excellentes relations entre les deux pays.

Fadel Benyaich, chargé de mission au Cabinet royal, présent, le mercredi, lors de cette manifestation, la plus importante du genre jamais organisée en Catalogne, a réaffirmé l'intérêt que S.M. le Roi Mohammed VI accorde aux relations entre le Maroc et l'Espagne et la ferme volonté du Souverain de promouvoir la coopération avec la Generalitat de Catalogne (gouvernement autonome) dans les différents domaines, notamment économique.

Tout en rappelant que l'Espagne est le 2ème partenaire économique, alors que les entreprises catalanes occupent une part importante en matière d'investissement au Maroc, Fadel Benyaich, qui conduit une forte délégation d'hommes d'affaires ma-

## Retrait

Un retrait massif des cadres et délégués syndicaux de la Fédération nationale de la formation professionnelle, affiliée à l'Union marocaine du travail. L'annonce officielle a été faite, mercredi 6 octobre au siège de la Confédération démocratique du travail, rival traditionnel de l'UMT.

Ce groupe, qui a rejoint la CDT, reproche à **Miloudi Moukharik** sa persistance à rester à la tête de la fédération, tout comme d'autres membres du bureau national qui ont plus de vingt ans dans leur poste. M. Moukharik ne veut pas tenir les congrès dans les délais statutaires et, pire, relèvent ses opposants, son nom est cité dans le scandale des contrats spéciaux fictifs de l'office de la formation professionnelle.

Sur ce même volet des contrats spéciaux, le juge en charge du dossier à la Cour d'appel de Casablanca a entendu plusieurs responsables à titre de témoins, notamment **Bouchaib Mourjane** et **Mohamed Ouhab**, anciens directeurs de développement à l'office.

## Audition

Le juge d'instruction délégué à la Cour d'appel de Casablanca, **Jamal Serhane**, a repris l'instruction détaillée de l'affaire Slimani-Laafora. Mardi, c'était au tour de l'ancien gouverneur de Ain Sebaâ, **Abdelaziz Laafora**, de répondre aux questions du juge. Une séance qui a duré pratiquement toute la journée et au cours de laquelle M. Laafora a tout mis sur le dos de son ancien supérieur hiérarchique, l'ex-ministre de l'Intérieur **Driss Basri**. Même comportement adopté mercredi par **Lahcen Hairouf**, ancien président de la commune de Ain Sebaâ. Il a comparu mercredi 6 octobre devant le juge et n'a eu de cesse de répéter qu'il n'était que l'exécutant.

Lundi 11 octobre, est prévue une confrontation entre **Abdelmoughit Slimani** et l'investisseur irakien **Mohamed Wahaib**. Ce dernier réclame une dizaine de milliards de centimes au premier et à ses complices. Les avocats de M. Wahaib préparent une plainte par citation directe contre Driss Basri. Ce dernier risque d'être convoqué par le tribunal à l'ouverture du procès.

## Conseil

La réunion du Conseil de la Région du Grand Casablanca, qui a eu lieu le 30 septembre 2004, aurait pu être une des plus ordinaires si le quatrième parmi les 20 points prévus à l'ordre du jour n'avait pas suscité un débat houleux entre certains membres du bureau et **Mohamed Labsir**, conseiller régional. Débat qui a très vite dégénéré entre l'ex-président du conseil régional casablancais et deux membres du bureau, MM. **Lmrabet** et **Tadlaoui**. Tout seul, M. Labsir s'est opposé de toute son énergie au fait de faire passer au vote, sans discussion, le point relatif à certaines modifications dans les rubriques du budget d'équipement de certains projets devant profiter aux Casablancais. Modifications qu'il considère comme injustifiées et non argumentées. Peine perdue, puisque les membres du bureau du conseil et les autres conseillers présents, qui, soit dit en passant, se comptaient sur le bout des doigts, sont passés outre et voté ledit budget.

## Congrès

Le Congrès ordinaire de la Fédération internationale de Football (FIFA) aura lieu le 12 septembre 2005 au Palais des Congrès de Marrakech. La décision de l'organisation de la cinquante-cinquième édition de ce forum au Maroc a été prise après la visite de quatre commissions de la FIFA venues en repérage dans différentes villes du Royaume depuis le début du mois de septembre 2004.

La dernière en date, celle du 28 au 30 septembre, a été présidée par le secrétaire général de la FIFA, **Linsi Urs**, et trois de ses collaborateurs, **Daniel Lucher**, **Vincent Monier**, et **Yves Bitton**. Ces commissions ont été reçues par le Wali de Marrakech, **Mohamed Hassad**, qui leur a assurée que toutes les autorités concernées de



• Mohamed Labsir.



• Mohamed Hassad.



• Driss Basri.



• Miloudi Moukharik.

la ville ocre ne ménageront aucun effort pour le bon déroulement de cette manifestation. Le Congrès ordinaire de la FIFA réunira plus de 1500 personnes de différents pays dont les membres de cette fédération internationale, les comités de confédérations continentales du football, des représentants de la presse internationale ainsi que des invités VIP.

## Élection

**Abdelkrim Hamdi**, secrétaire général du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables du Maroc, vient d'être élu président de la Fédération internationale des experts-comptables francophones. C'était lors de l'assemblée générale de cette instance, tenue à Lyon, en France, le 29 septembre dernier. Une marque de reconnaissance internationale du professionnalisme des experts-comptables marocains.

## Publication

Une nouvelle publication arabophone internationale prochainement dans les kiosques. Il s'agit de *Assafir Al Arabi*. Dirigé par **Youssef Souna**, ancien fonctionnaire du ministère de la Justice et écrivain, le premier numéro d'*Assafir Al Arabi* paraîtra le 1er ramadan. Destiné aux lecteurs du monde arabe, le nouveau titre sera spécialisé dans les analyses politiques et l'actualité nationale et internationale.

## Don

Le Club des femmes américaines de Casablanca a remis jeudi 7 octobre un don de 40 millions de centimes au profit de 20 associations caritatives et centres sociaux marocains.

Ce don, accordé chaque année par l'association américaine, s'inscrit dans le cadre des activités sociales du Club, qui groupe quelque 150 femmes anglophones de nationalités différentes.

Créé en 1962 par l'épouse du consul général des Etats-Unis à Casablanca à l'époque, **Jean Tomlison**, le Club contribue également à d'autres projets de développement et de développement durable au Maroc telles les plantations d'arbre pour le reboisement de certaines régions du Royaume.

Parmi les bénéficiaires des dons du Club, il y a lieu de citer les écoles des malvoyants et des malentendants, et les associations de bienfaisance l'Heure joyeuse, l'orphelinat Lalla Hasna et Coeur de femme.

## Contribution

Dans le cadre du développement du service universel, **Maroc Telecom** et **Méditel**, les deux opérateurs nationaux de télécommunication, seront mis à contribution à concurrence de 2% de leur chiffre d'affaires pour la création d'un fonds d'affectation spéciale. Prévu par la loi de Finances 2005, ce fonds servira, notamment, à financer des infrastructures dans des régions rurales ou isolées. Une contribution salutaire en vue de réduire la fracture en matière de communication et de nouvelles technologies.

## Affaire

Le conseil municipal de la ville de Khouribga est au cœur d'un scandale déclenché par 21 élus communaux. Ces derniers ont envoyé au gouverneur de la province, **Mohamed Bendhiba**, une lettre de protestation dans laquelle ils dénoncent les agissements frauduleux et la mauvaise gestion de **Mehdi Atmoun**, président du conseil municipal de la ville, en vue de sa destitution. Ce dernier a été élu président sous les couleurs du Mouvement populaire, de **Mohand Leanser**. Pour sa part, le gouverneur de la ville a adressé à M. Atmoun une lettre dans laquelle il est lui est demandé de s'expliquer sur tous les dossiers qui lui ont été reprochés dans un délai ne dépassant pas 15 jours.

Ahmed Lahlimi réagit aux provocations algériennes

# Une hostilité qui ne date pas d'hier

Dès son indépendance, l'Algérie de Ahmed Ben Bella, puis de Houari Boumediene, nous a pris pour cible. Le Maroc était le pays à abattre et ses institutions à changer par une copie conforme de l'État-parti unique en vigueur à Alger.



© Ph. MAP

• Ahmed Lahlimi lors d'une récente conférence de presse.

Entre deux points de presse et trois réunions consacrées au dépouillement et aux premières estimations du dernier recensement, Ahmed Lahlimi a vivement réagi aux dénégations éhontées d'Alger concernant son implication, depuis le début, dans le conflit factice autour du Sahara marocain. Enseignant-chercheur de formation, M. Lahlimi a préféré procéder de manière didactique. Il a commencé par le commencement, pour mieux se faire comprendre des plus jeunes et rafraîchir quelques mémoires beaucoup moins jeunes.

## Radicalisme

Dès son indépendance, l'Algérie de Ahmed Ben Bella, puis de Houari Boumediene, nous a pris pour cible. Le Maroc était le pays à abattre et ses institutions à changer par une copie conforme de l'État-parti unique en vigueur à Alger. Un système de gouvernance en vogue dans le monde arabe et dans le Tiers monde, que l'his-

toire finira par jeter dans sa poubelle sans appel.

Dès le début des années soixante, l'Algérie accueillera, avec force finance et logistique militaire, des franges de l'opposition radicale marocaine pour des opérations armées «sous couvert d'activisme révolutionnaire». La dernière aventure du genre, sanglante et malheureuse, a été celle de Moulay Bouazza, conduite, un 3 mars 1973, par Mohamed Bennouna, alias Mahmoud, et restituée, dans toute sa dimension dramatique, par son fils Mehdi Bennouna dans son livre «Héros sans gloire», paru en 2002. Il y eut aussi les témoignages des compagnons d'infortune de Fkih Basri, tels Mohamed Aït Kaddou et Mohamed Benyahia. Leurs déclarations étaient édifiantes sur tout "le bien" que les politico-militaires algériens ont toujours pensé du Maroc.

Ahmed Lahlimi sait de quoi il parle. Cette époque, il l'a vécue en tant que détracteur convaincu, au sein de l'UNFP puis de l'USFP, de

ce type de radicalisme aventurier et potentiellement porteur de danger chaotique pour le pays.

«La complicité des services algériens dans les deux tentatives de coups d'État militaires, du 10 juillet 1971 et 16 août 1972, n'a jamais été révélée», rappelle Ahmed Lahlimi ; comme s'il regrettait que le secret-défense sur ces archives ne soit pas encore levé, au profit des historiens et de la vérité méthodiquement établie.

Ce n'est qu'après l'éclatement de la question du Sahara marocain «que la partie radicale de l'opposition marocaine s'est démarquée

de la politique maghrébine des dirigeants algériens et a rejoint la mobilisation générale du peuple marocain». Mieux vaut tard que jamais, même pour une position finalement honorable, semble-t-il dire.

## Faisabilité

Concernant le projet mort-né, finalement après plusieurs essais d'accouchement avortés, M. Lahlimi estime «qu'aucune instance responsable, aucun géostratège ou spécialiste militaire, fusent-ils algériens, ne peuvent hon-

nêtement soutenir la pertinence et surtout la faisabilité d'un référendum au Sahara».

En définitive, Ahmed Lahlimi exprime ses craintes quant à une éventuelle conflagration armée dans la région, provoquée par une «Algérie regorgeant de pétrodollars et s'armant à outrance». Ce serait, dit-il, «une aventure qui installerait une des rares régions dans le monde africain et arabe, restée encore relativement en paix, dans une instabilité aux conséquences imprévisibles.» A bon entendeur, salut. □

A. Mansour

**ROYAUME DU MAROC**  
**Ministre de l'Intérieur**  
**Province de Chichaoua**  
**Cercle de Mejjat**  
**Caidat Mzouda-Douirane**  
**C.R Zaouia Nahlia**

**Avis d'appel d'offres Ouvert n°04/2004**

Le 01/11/2004 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau du président de la Commune Rurale Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Achat d'une ambulance.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du président de la Commune Rurale Zaouia Nahlia.

Le prix d'acquisition des dossiers d'appel d'offres est fixé à cinq (5,00) dirhams pour chaque feuille.

Le cautionnement provisoire est dispensé.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 29 et 30 du Décret n°2.98.482 du 11 Ramadan 1419 (30 décembre 1998) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'État ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

**Les concurrents peuvent:**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 26 du Décret n°2-98-482 précité à savoir :

**1- Dossier administratif comprenant :**

- A- La déclaration sur l'honneur
- B- Là où les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- C- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an.
- D- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS.
- E- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

**2- Dossier Technique comprenant :**

- A- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent comportant les indications prévues par l'alinéa A paragrafe 2 de l'Article 26 du Décret n°2-98-482 précité.
- B- Les renseignements, pièces d'ordre technique ou pièces complémentaires concernant l'entreprise.

# L'ÉVÉNEMENT

Hosni Benslimane a subi une simple opération du genou.  
Radio-trottoir s'est emballée.

## LA RUMEUR QUI TUE...

**Qu'en est-il sorti de cette radio-quartier dans ses pires prouesses de divagation morbides ? Une longue parenthèse de flou, humainement et professionnellement insupportable, avant que l'information vraie ne reprenne le dessus sur une désinformation douteuse. Affaire de genou, simplement. Pas affaire d'État.**

**L**e général de corps d'armée Hosni Benslimane se porte bien. Pour en arriver à cette information simple et rassurante, il a fallu subir les colportages téléphoniques les plus fantaisistes, les plus alarmistes et parfois les plus affli-

Abdellatif Mansour

geamment macabres. La rumeur aura encore sévi ; et de quelle manière ! Insistante et sans retenue. Des personnes loin du monde du sport et de l'armée, les deux sphères d'activités intenses et continues, auxquelles le général a toujours consacré et dédié toute son énergie, se sont crues obligées d'user et d'abuser de leurs GSM pour alerter le journaliste à portée de main, le répercuteur du coin, avec une assurance et un aplomb qui n'ont d'égal qu'un sans-gêne inouï, comme si c'était eux et pas Dieu qui décidait du passage de la vie à trépas.

Qu'en est-il sorti de cette radio-quartier dans ses pires prouesses de divagation morbides ? Une longue parenthèse de flou, humainement et professionnellement insupportable, avant que l'information vraie ne reprenne le dessus sur une désinformation douteuse.

### Circulez !

Le général Hosni Benslimane s'est fait hospitaliser à l'hôpital Salpêtrière de Paris pour une opération du genou. L'intervention chirurgicale ayant totalement réussi, le patient, ayant suffisamment récupéré sa liberté de mouvement, pour rentrer chez lui et vaquer, relativement certes, à ses obligations professionnelles et ses responsabilités sportives.

Les quotidiens *Al Bayane*, dans un entrefilet à la Une, et *l'Opinion* avec photo légendée ont été les premiers à rétablir la véracité des faits, le mardi 5 octobre 2004. Le lendemain, le général apparaissait en pages intérieures du *Matin*, présidant une réunion de travail pour la lutte antiacridienne. Le doute, même motivé par une curiosité sincèrement citoyenne, voire profondément amicale, n'est plus permis. Circulez donc, il n'y a plus rien à voir !



*Preuve que le général Hosni Benslimane fait partie des hauts cadres de l'État, il a été maintenu dans sa fonction et ses prérogatives par S.M Mohammed VI.*

Si, quand même. On en est encore à se demander, à juste titre, pourquoi cette rumeur follement débridée ? et pourquoi à propos du général Hosni Benslimane ? À deux questions, deux réponses. Un. L'homme n'est pas n'importe qui. Deux. Il est, tout général de corps d'armée qu'il soit, extrêmement populaire.

La conjonction de ces deux registres aurait voulu un minimum vital d'information officielle sous forme de deux communiqués, l'un sur les raisons de l'hospitalisation, l'autre sur le résultat de l'acte médical et l'état de santé de l'illustre

convalescent. Un pareil effort de communication, en plus d'être nécessaire, aurait eu le mérite de couper court à toutes sortes de supputations de bon aloi et de spéculations malveillantes.

### Discretion

Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Pour être plus proche de la vérité, il n'y a pas que des raisons d'État, dans leur froideur impersonnelle, où la personne est « objectivée » à l'extrême, jusqu'à la déshumanisation. Il y a aussi ce qui tient au

personnage lui-même. L'homme est discret, par nature, il n'aime pas qu'on le placarde à longueur de colonnes des journaux, ou qu'on parle de lui à tout bout de champ. Une attitude un peu intimiste, un choix personnel, un droit légitime, mais qui contraste singulièrement avec son rang, le plus haut dans la hiérarchie militaire, ainsi qu'avec ses activités sportives, quasiment ininterrompues et forcément grand public.

Alors, quitte à déplaire au général, rappelons son parcours militaire et son itinéraire sportif, tout en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Rappel, donc. Hosni Benslimane est le plus haut gradé des Forces armées royales, au même titre que Abdelhak Kadiri et Abdelaziz Bennani. Les trois ayant accédé en août 2000, au grade, jamais attribué depuis le général Kettani et le maréchal Ameziane, de généraux de corps d'armée. Il dirige également les plus hautes instances sportives du pays, après avoir été pratiquant de haut niveau, dans sa prime jeunesse.

### Facettes

Entre le sportif et le militaire, on se demande laquelle de ces deux facettes a primé sur l'autre. Aucune. Les deux ont été menées de pair, comme si elles se complétaient, sans aucune forme de conflit de compétence ou d'influence, ni dans un sens, ni dans l'autre. Un tour de force, quand on connaît les changements de contextes politiques qu'a connus le pays sur près de cinquante ans.

L'armée, Hosni Benslimane y est entré par la grande porte : L'École de Saint-Cyr, haut lieu de formation des officiers qui ont marqué l'histoire de l'armée française. Le pendant de West Point, pour les États-Unis. C'était aux premières années de l'indépendance. Après avoir été directeur général adjoint de la Sécurité nationale en 1967, puis successivement gouverneur à Tanger, Kenitra et Meknès, le général Hosni Benslimane est nommé commandant de la gendarmerie, en novembre 1972, au lendemain du coup d'État du 16 août de la même année, fomenté par le général Oufkir, et une année après l'autre tentative de putsch, du

10 juillet 1971. Le Maroc venait donc d'échapper à deux manœuvres de déstabilisation qui pouvaient avoir les pires conséquences sur le futur du pays. Parmi les corps constitués de première importance pour la stabilité et la sécurité du Maroc, qu'il fallait reprendre en main, pratiquement reconstruire, la gendarmerie.

Le général Hosni Benslimane s'attellera à cette tâche, avec la volonté toute militaire d'exécution d'un ordre suprême. Il donnera une première mesure d'un travail continu, à l'occasion de la Marche Verte et de son immense chantier d'encadrement humain et sécuritaire.

Le meilleur étant à l'avènement, la gendarmerie n'en finira pas de se moderniser, en équipements de base, en moyens d'intervention et en formation. On comprend, dès lors, que le général Benslimane n'ait plus quitté ce poste, avec une longévité exceptionnelle.

## Commandement

Entre temps, l'ex-commandant Hosni Benslimane avait été promu colonel en 1976, puis, pour faire court, général de division en 1994, avant d'atteindre son grade actuel. Preuve qu'il fait partie des hauts cadres de l'État, que l'on peut qualifier de piliers du pouvoir central, il a été maintenu dans sa fonction et ses prérogatives, après l'installation du successeur de Hassan II, S.M Mohammed VI.

Pour avoir été tout à fait au début de sa carrière, officier d'ordonnance du général Oufkir, entre autres jeunes gradés de la même génération, le général Hosni Benslimane a vu son nom apparaître, ainsi que le général Hamidou Laânigri, sur une liste dressée par une des associations de défense des droits de l'homme, comme ayant eu quelques responsabilités dans les exactions commises pendant ce qu'il est convenu d'appeler «les années de plomb», sous Hassan II. Ahmed Boukhari, ancien agent des services spéciaux, dans ses longues confessions, a démenti toute implication des deux généraux dans aucune sorte d'atteinte aux droits de l'homme. Il faut tout de même rappeler, pour s'en tenir à la nature de la profession, que «le gendarme», au sens générique du terme, est un auxiliaire de la justice. Quant au général Laânigri,

son immense travail anti-terroriste et son actuelle action d'assainissement et de moralisation au sein de la Sûreté nationale, témoignent pour lui.

Et puis quand on a été grand adepte de sport, on en garde, presque par devers soi, de beaux réflexes d'humanisme et de respect de l'autre.

La carrière militaire du général Hosni Benslimane est manifestement brillante. Sa progression soutenue dans la hiérarchie de l'un des corps de métiers les plus exigeants, n'aurait été possible que s'il y avait de la compétence et du mérite.

Sauf qu'au commencement, Hosni Benslimane, n'était pas encore un soldat. C'était un sportif. Il a toujours promené sa haute silhouette, près de 1mètre 90, sur les aires de jeux, avant comme après que ses cheveux soient devenus grisonnants.

On a tendance, vu le temps passé, à ne reconnaître dans la pratique sportive de Hosni Benslimane que sa période foot, comme gardien de buts de l'équipe des FAR, du temps de sa chevauchée fantastique. Effectivement, il l'a été. Mais bien avant, le jeune Hosni avait commencé par être athlète. Né le 15 décembre 1935 à El Jadida, c'est au collège Musulman de Casablanca, où il était interne, qu'il a attiré l'attention de ses professeurs français de gym par ses qualités athlétiques. Particulièrement par son extension facile, aussi bien en hauteur qu'en longueur. Il a été encouragé dans ce sens.

## Athlète

Il s'y est tellement investi qu'il a été consacré champion de France junior, Protectorat oblige, de saut en hauteur, en 1951, avec une barre à 1.92 m. Bien qu'à 8 cm des deux mètres qui paraissent une barrière infranchissable, la performance du jeune sauteur était prodigieuse et prometteuse. Il a été champion d'Afrique de la même discipline jusqu'en 1956. Athlète complet, presque décathlonien, Hosni s'essayera aussi, avec un certain succès, au triple saut, au 110 mètres-haies et au javelot. Avant de faire un passage par le volley, une discipline qui exige les mêmes prérequis d'agilité à la réception, de propulsion et de puissance au smash.

Lorsque le Prince héritier Moulay Hassan, crée le club de foot des



© Ph. MAP

Esprit militaire, doublé d'une âme sportive, Hosni Benslimane appartient à une époque où le sport n'était qu'une occupation ludique et volontariste, presque à «temps perdu». Pour l'amour de l'art. Il en a gardé de belles séquelles d'humanisme et de respect de l'autre.

• En haut: le général Benslimane présidant une réunion consacrée à la lutte anti-acridienne. En bas: le général en compagnie de Nawal Moutawakil.



© Ph. MHI

FAR, en 1958, le toujours jeune, mais néanmoins officier Hosni Benslimane est dans l'effectif, comme gardien de but. Il fait partie du « onze » qui propulsera l'équipe militaire en première division, une année après. Il en sera le portier voltigeur, comme pour le saut en hauteur, jusqu'en 1962, aux côtés du colonel Mehdi Belmejdoub, comme défenseur. Sa carrière est stoppée net, alors qu'elle promettait d'être brillante, après une blessure au genou. Cette même blessure qui s'est réveillée longtemps après et pour laquelle il vient de se faire opérer. Et de faire l'objet de tout un déluge de rumeurs.

En 1994, au retour de l'équipée peu glorieuse de l'équipe nationale lors de la Coupe du Monde aux États-Unis, la Fédération royale marocaine de football est dissoute. Le général Hosni Benslimane est chargé de conduire une commission provisoire, avant d'être plébiscité en 1996, comme président et re-

conduit à l'unanimité jusqu'à ce jour.

Parallèlement, il assume aussi la présidence du CNOM (Comité national olympique marocain). On peut penser que cela fait beaucoup pour un seul homme. Lui-même, du haut de ses soixante-dix années bien portantes, pourrait très bien être du même avis. À l'exception de ceux qui tiennent à continuer à s'attacher ses services, pour ses qualités intrinsèques prouvées et éprouvées.

## Volontarisme

L'État d'abord, pour ses préoccupations compréhensibles de régulation de la vie civile, au quotidien. Et les gens du sport, ensuite, particulièrement les adeptes du ballon rond, en qui ils ont trouvé un chef de file qui écoute et qui a suffisamment de répondant sportif et personnel pour se laisser écouter. Esprit militaire, doublé d'une âme sporti-

ve, le général a mis de l'ordre et de la discipline dans un milieu footballistique dont ce n'est pas vraiment le point fort. Il dotera aussi la structure fédérale des moyens nécessaires à son fonctionnement. À une époque où la performance sportive, individuelle ou collective, est devenue un vecteur de promotion de l'image du pays. Ce travail-là, aussi, devait se faire. Lui qui vient des temps où le sport n'était qu'une occupation totalement ludique, complètement volontariste, presque à «temps perdu». Pour l'amour de l'art. C'est toujours avec ce même mental, avec ce même état d'esprit, que le général Hosni Benslimane assistait, le mardi 5 octobre 2004, aux préparatifs de l'équipe nationale, au centre de la Maâmoura, sous la direction de Baddou Zaki, un ex-grand gardien comme lui.

Il prenait appui sur une canne. Affaire de genou, simplement. Pas affaire d'État. □



# POLITIQUE

Entretien avec Akin Algan, ambassadeur de la Turquie au Maroc

## “Nous n’avons aucune relation avec le polisario”

**Alun Algan, l’ambassadeur de la Turquie au Maroc, dément toute intention de la Turquie de reconnaître la fantomatique république Rasd. Sur le plan économique, il parle de l’accord de libre-échange signé avec le Maroc, et de l’urgence d’établir une liaison aérienne entre Casablanca et Istanbul.**

• Maroc Hebdo International : Certains médias arabes notamment le quotidien londonien Al Qods Al Arabi prêtent au gouvernement turc l’intention de reconnaître la fantomatique Rasd. Ces informations ont-elles un fondement ?

- Akin Algan : Ces informations n’ont aucun fondement. Voilà la position officielle de la Turquie par rapport à cette question : notre gouvernement soutient la Minurso et soutient aussi les efforts du Secrétaire général des Nations unies et de son représentant spécial au Sahara. La Turquie défend une solution négociée entre les différentes parties concernées dans le cadre des Nations unies.

• MHI : Est-ce que le gouvernement turc entretient des relations avec le Polisario ?

- Akin Algan : Non. Nous n’avons aucune relation, officielle ou autre, avec le Polisario, car nous ne reconnaissons pas cette république.

• MHI: Un livre écrit par un Marocain qui défend les droits des kurdes en Turquie aurait été à l’origine, selon certains médias arabes, de la petite crise entre la Turquie et le Maroc. Est-ce vrai ?

- Akin Algan : C’est absolument faux. D’abord, il n’y a pas de crise entre la Turquie et le Maroc. Ensuite, ce livre n’existe pas. En fait, il s’agit d’une simple publication d’une organisation internationale qui a publié un texte dans lequel elle affirme que les kurdes représentent 20% de la population turque. J’ai personnellement réagi à cette information en disant que, chez nous en Turquie, celui qui détient la nationalité turque est considéré en tant que tel, indépendamment de ses origines ethniques. Je regrette que ces médias arabes dont vous parlez aient mal interprété ces informations pour monter dans leur pure imagination tout un scénario de crise entre les deux pays.

• MHI: Que pensez-vous, Monsieur l’ambassadeur, des derniers développements de l’affaire du Sahara, entre autres, la reconnaissance par l’Afrique du Sud de la Rasd et le récent mémorandum adressé par le Maroc aux Nations unies ?

- Akin Algan : C’est légitime pour toutes



• Akin Algan, ambassadeur de la Turquie au Maroc.

les parties concernées de défendre leur point de vue. En tant qu’ambassadeur d’un pays tiers, ce n’est pas à moi de juger de la position d’un autre pays. Mais l’Afrique du Sud défend sa position. J’ai vu la lettre adressée par le président sud-africain à SM le Roi dans laquelle le premier a exprimé son point de vue.

• MHI: Le Maroc et la Turquie ont signé en avril 2004 un accord de libre-échange. Quel bilan faites-vous des relations économiques et commerciales entre les deux pays ?

- Akin Algan : Il faut quand même rappeler que c’est le premier accord arabe et africain pour la Turquie. Nos échanges commerciaux avec le Maroc sont très modestes. En 2002, ces échanges ont eu un niveau de 200 millions de dollars. En 2003, ils ont progressé pour atteindre 260 millions de dollars. Cette année, pour les sept premiers mois, ils sont arrivés à 240 millions de dollars. Nous espérons que d’ici à la fin de l’année, ils dépasseront le niveau des 300 millions de dollars. Les contrats d’investissement signés avec les

sociétés turques ont une valeur de 500 millions de dirhams.

Une fois l’accord de libre-échange achevé, cela offrira la possibilité aux investisseurs turcs de s’installer au Maroc en créant des sociétés marocaines pour accéder au marché de l’Afrique de l’Ouest. Et vice-versa.

• MHI: Pourquoi avez-vous signé votre premier accord arabe et africain avec le Maroc ?

- Akin Algan : Le Maroc est la porte de l’Afrique, sans évoquer sa forte proximité géographique avec l’Europe. En plus, l’Union européenne nous pousse, dans le cadre de nos relations avec elle, à conclure des accords de libre-échange avec les pays de la zone méditerranéenne. Le Maroc offre aussi de nombreux atouts notamment les récents accords qu’il a signés avec les Etats-unis et avec certains pays arabes comme l’Egypte et la Jordanie.

Dans ce même cadre, la Turquie a conclu le mardi 28 septembre 2004 un second accord de libre-échange avec la Tunisie. On

fera de même avec l’Algérie. Les négociations avec ce pays sont en cours.

• MHI: Quand est-ce que l’accord conclu avec le Maroc entrera en vigueur ?

- Akin Algan : En principe, en janvier 2005. En Turquie, il faut deux étapes réglementaires pour approuver l’accord. Au Maroc, il en faut quatre. D’abord, il doit être discuté en conseil du gouvernement, puis en conseil des ministres avant de d’être transmis pour examen et approbation aux deux chambres du Parlement. Après, 60 jours sont nécessaires pour ratifier l’accord. Si le projet est approuvé par les deux chambres en octobre, son application entrera en vigueur à partir de janvier 2005.

• MHI: Comment sera-t-il appliqué ?

- Akin Algan : Comme vous le savez, cet accord permettra aux deux pays d’intensifier leurs échanges commerciaux. Pour les industriels marocains, ils pourront accéder au marché turc sans payer de taxes douanières à partir du premier jour de l’application de l’accord. Par contre, pour les industriels turcs, leur accès au marché marocain ne sera pas exempté de taxes douanières. Chaque année, ils bénéficieront d’une réduction de 10% sur les droits de douane jusqu’à atteindre 100% de réduction en dix ans. Sur un second volet, les investisseurs turcs ont la possibilité de créer au Maroc des entreprises marocaines dans le domaine du textile et du BTP (Bâtiment et travaux publics).

• MHI: Pourquoi n’y a-t-il pas encore de liaisons aériennes entre la Turquie et le Maroc ?

- Akin Algan : Les deux compagnies aériennes, marocaine et turque, préparent l’ouverture d’une liaison entre Casablanca et Istanbul. Le projet est à l’étude. Et il semble que les deux compagnies ressentent encore certaines difficultés, notamment le manque d’avions pour desservir d’autres marchés. Contrairement au Maroc, la Tunisie a développé quatre vols par semaine à destination d’Istanbul et l’Algérie programme un vol quotidien pour la même destination. Mais, j’espère que la liaison Casablanca-Istanbul sera inaugurée prochainement. □ Propos recueillis par Aïssa Amourag



Abdellah Baha reconduit chef du groupe parlementaire du PJD

# Les malheurs de Ramid

Réuni samedi 2 octobre 2004, le secrétariat général du Parti de la justice et du développement a choisi Abdellah Baha chef de son groupe parlementaire à la première chambre. Mustapha Ramid reste indésirable.



© Ph. MHI

• Mustapha Ramid en compagnie électorale.

Réunis samedi 25 septembre, les députés du Parti de la justice et du développement avaient choisi, à une écrasante majorité, l'avocat Mustapha Ramid chef de leur groupe parlementaire à la première chambre. Dix-neuf membres du groupe avaient alors voté pour lui, contre quatre pour Abdellah Baha, président sortant, et deux pour Najib Boulif. Mais le choix des députés ne peut être définitif qu'après son approbation par le secrétariat général. Les députés Pjdistes ont ainsi proposé les noms de trois personnes: Mustapha Ramid, député de Casablanca, Abdellah Baha, député de Rabat, et Mohamed Najib Boulif, député de Tanger. Dans le système mis en place par le PJD, aucun député ne se porte candidat, ce sont ses pairs qui le choisissent.

## Menaces

Samedi 2 octobre 2004, la direction du parti nomme M. Baha chef du groupe parlementaire parmi la liste des trois noms qui lui a été soumise. Leur choix devait tout de même être soumis à l'approbation du secrétariat général. "Nous avons reconduit M. Baha dans son poste de chef du groupe, conformément aux statuts du parti", dira Saadeddine El Othmani, secrétaire général du PJD. Mais ce n'est pas la première fois

que Me Ramid est contraint de quitter la tête du groupe parlementaire du PJD. Déjà l'année dernière, au mois d'octobre, et alors que l'avocat casablancais était reconduit dans son poste de chef de groupe, avec l'aval du secrétariat général du PJD, Me Ramid se fend d'un communiqué laconique où il annonce sa démission de la présidence du groupe. "Nous avons subi des pressions terribles de la part du ministère de l'Intérieur pour m'évincer. J'ai donc décidé de démissionner pour éviter des problèmes au parti. Des menaces sérieuses ont été proférées", nous avait-il déclaré en octobre 2003. Une année plus tard, Me Ramid est pratiquement plébiscité par ses frères députés, mais c'est la direction du parti qui ne veut plus de lui à la chefferie du groupe. Pourquoi tout le monde en veut-il à Me Ramid ?, peut-on se demander.

Avocat au barreau de Casablanca, il avait des sympathies avec Ach-Chabiba Al Islamiya (Jeunesse islamiste) dans les années soixante-dix, sans être un véritable activiste. Il est resté proche des organisations ayant rompu avec le chef de ce groupe, Abdelkrim Motii. Sans appartenance organisationnelle établie, il rejoint le PJD et a vite fait de conquérir une place importante. "Il est le chef d'un courant intéressant, mais pas d'une organisation à proprement par-

ler", dit-on. Sur le terrain, Me Ramid, élu dans un quartier populaire de Casablanca, celui d'El Fida Derb Soltane, a préservé ses attaches avec la population. Il s'est illustré, lors de l'avant-dernière législature, quand des maisons de Derb Soltane se sont effondrées. Il avait alors organisé plusieurs tournées sur les lieux, coordonné les opérations d'aide aux sinistrés et soulevé le problème de logement à la chambre des représentants. Son bureau, situé à l'époque sur la route de Médiouna, actuel Boulevard Mohammed VI, à quelques centaines de mètres du lieu du sinistre, l'aidait beaucoup dans son action de proximité.

## Electron

On l'a retrouvé lors des législatives de 1997, où il s'est illustré comme chef du groupe parlementaire du PJD. Ses interventions enflammées lui procuraient une aura qui devient dérangeante. Même pour ceux qui avaient misé sur lui pour apprivoiser les Islamistes purs et durs.

En installant son bureau sur le boulevard 2 Mars, dans un immeuble chic, en plein quartier des affaires, Me Ramid n'a pas pour autant changé de discours. Ni d'attitude. Son poids au sein du parti ne l'a pas servi lors des élections du secrétaire général du parti, après le départ de Abdelkrim El Khatib. Et c'est M. El Othmani qui a été élu à la tête du parti. Me Ramid devrait ravalier sa colère. Et, lors de la réunion du groupe, il semblait avoir pris sa revanche. Peine perdue. La lettre qu'il a envoyée au Secrétariat général critiquant les positions du parti, jugées selon lui par trop réconciliatrices, n'a pas eu l'effet escompté. A savoir, compter avec le poids de son auteur à qui on rappelle qu'il reste un électron libre. Sans véritable base organisationnelle. Et les 18 membres du SG ont procédé par vote à bulletin secret. C'est ainsi que les urnes ont décidé que Abdellah Baha restera chef du groupe. Un nouveau camouflage. □

IN

## Partis : une loi en suspens



Mustapha Sehimy

Voilà bien un projet de loi sur le nouveau régime des partis qui met du temps pour prendre forme. Annoncé par le Souverain, en termes forts, dans le discours du Trône, il y a sans doute telle ou telle mouture qui circule, en particulier au ministère de l'Intérieur. Mais cela ne traîne-t-il pas ? Sous le Cabinet Youssoufi, rien n'était bien clair à ce sujet. Le discours de ce gouvernement d'alternance (1998-2002) mettait volontiers en avant la mise à niveau de notre système institutionnel partisan et la rénovation des mœurs politiques. Et après, dira-t-on ? Rien de bien concret n'a été finalisé à cet égard, encore moins pour ce qui est de la législation sur les partis politiques. C'est le département des droits de l'Homme qui a dû prendre les devants pour préparer au nom du gouvernement ?, un texte relevant globalement de comptabilité des libertés publiques. Puis ce dossier fut repris par le département de l'Intérieur qui en présenta une version amendée.

La question s'est reposée à la veille des élections législatives de l'automne 2002 : que faire ? L'administration n'accorda pas ainsi son aval à plusieurs nouveaux partis politiques, pas seulement de l'extrême gauche. Un projet fut alors soumis à des partis politiques et pas à d'autres. Finalement, devant l'absence de consensus, on reporta cette question à des temps meilleurs, postérieurs en tout cas au calendrier électoral de 2002.

Avec la nouvelle situation politique créée par les attentats du 16 mai 2003, le débat revient au premier plan dans certains cercles

du pouvoir et même dans des partis prompts à corseter le PJD, voire même à l'interdire... Lors de la session de printemps écoulée, le ministre de l'Intérieur annonça ainsi que son département mettait au point un projet de loi, le troisième, qui ne manquera pas d'être soumis aux partis politiques dans un esprit de concertation. Pour l'heure, on en est donc là.

Qu'est-ce qui bloque ? Assurément une culture traditionnelle tellement prégnante dans les partis qui veut qu'une certaine opacité continue de régner en lieu et place des règles de transparence que la nouvelle législation veut instaurer. La vie démocratique des instances et du fonctionnement du parti est fixée comme un principe incontournable : habilitation des organes appelés à donner les accréditations aux candidats aux élections, claire détermination des attributions, régime disciplinaire, délai d'un an pour la convocation d'un congrès constitutif après l'acceptation de la demande de création, minimum de 3000 congressistes pour valider un congrès, règles et principes démocratiques dans le mode d'organisation et de gestion, sans oublier la question du financement qui reste en instance dans la plupart des partis.

Jusqu'à présent, les partis sacrifiaient eux aussi – comme l'économie – à un mode de fonctionnement mixte couplant la vie formelle et la vie informelle. La nouvelle loi se propose de sortir la vie organique des partis du huis clos pour l'exposer au grand air. Plus encore, elle se propose de veiller à ce que la religion et le régionalisme en particulier ne soient pas instrumentalisés par telle ou telle sensibilité. La concertation est utile, sans doute, mais elle ne doit pas, du fait de la recherche d'un fort improbable consensus, conduire à gérer le statu quo. □

Qu'est-ce qui bloque ?  
Assurément une culture traditionnelle tellement prégnante dans les partis qui veut qu'une certaine opacité continue de régner

Affaire de détournements au Palais Royal d'Agadir

# Le colonel Hilali cloué au pilori

**Pour la première fois dans l'histoire politique du Maroc, un scandale qui a touché un Palais royal, celui d'Agadir, est porté devant l'opinion publique. Actuellement détenu à la prison d'Inezgane Ait-Melloul, le colonel Mustapha Hilali, conservateur du Palais, attend son procès qui commence le 14 octobre 2004 devant la cour d'appel d'Agadir.**

Si du temps de feu Hassan II, on ignorait tout ou presque des Palais royaux, la donne a changé sous le règne de SM Mohammed VI. Symbole du makhzen politique au Maroc, le Palais royal est entouré d'une très grande discrétion qu'il est difficile de briser même en cas de problèmes internes. La préservation de l'unité du peuple avec sa monarchie a été toujours avancée pour motiver cette discrétion. Mais une exception s'est produite : pour la première fois dans l'histoire politique du pays, les médias portent au-devant de la scène l'affaire du scandale qui a touché le Palais royal d'Agadir. Une affaire qui a défrayé la chronique tant au niveau régional que national. Au cœur du scandale, un dénommé Mustapha Hilali, 69 ans, colonel de grade, qui assumait la fonction importante et sensible de conservateur du Palais royal d'Agadir depuis son ouverture.

## Interrogatoire

Instruit en justice depuis début 2003 auprès de la défunte Cour spéciale de justice (CSJ) sur la base d'une plainte déposée contre lui par le directeur du Secrétariat particulier de SM le Roi, son dossier a été transféré début septembre 2004 à la cour d'appel d'Agadir. Détenu à la prison d'Inezgane Ait-Melloul, avec cinq autres inculpés, il a subi par les deux juges d'instruction, Hassan Mezzouarti et Benalilou (ce dernier a suivi son dossier depuis la Cour spéciale de justice) un interrogatoire intensif depuis mercredi 29 septembre 2004. Parmi les détenus, Abderrahmane Fennaoui, 52 ans, propriétaire de la société Upler, spécialisée dans l'installation des ascenseurs, qui était à l'origine de la dénonciation du colonel auprès du Secrétariat particulier du Roi. M. Fennaoui gérait la

société qui s'est occupée de l'installation de tous les ascenseurs du palais ainsi que de leur maintenance.

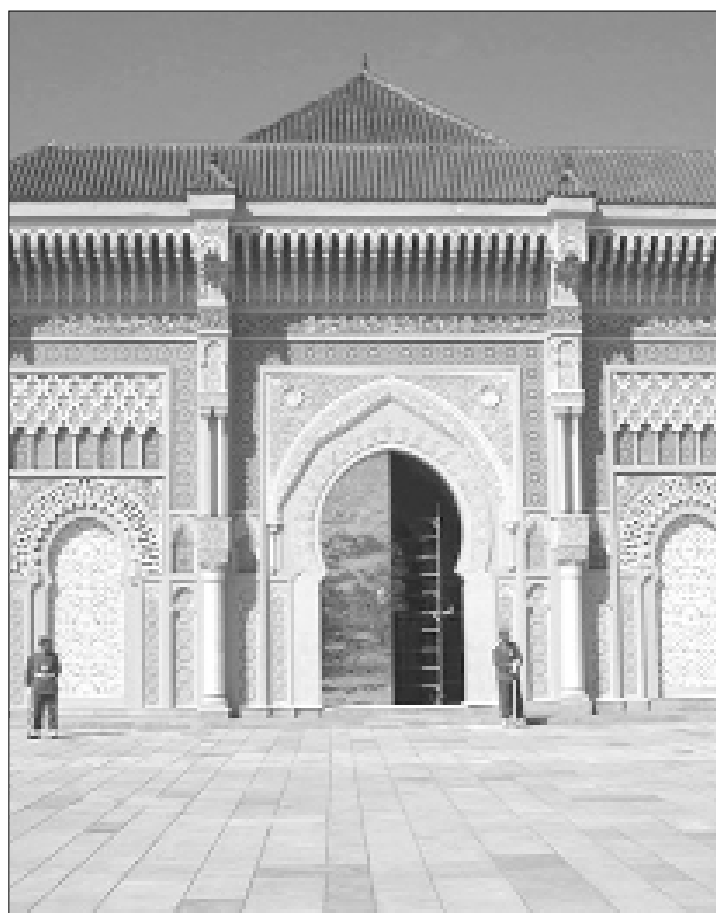
Dans un premier temps, il n'était pas en relation directe avec le colonel, mais plutôt avec un de ses secrétaires avec qui il traitait toutes ses affaires. Par la suite, la relation s'est établie avec lui sans atteindre pour autant des niveaux jugeant de sa solidité. Informé régulièrement par un employé du Palais, M'barek Himad, sur les agissements du colonel de plusieurs années, Abderrahmane Fennaoui commençait à s'inquiéter et demandait souvent à son informateur de saisir le Secrétariat particulier du Roi.

Ce que ce dernier n'a pas osé faire. M. Fennaoui décidait alors de rassembler ces informations, les traduire ensuite en français avant de les communiquer, regroupées dans un dossier, au Secrétariat particulier du Roi.

Une autre copie du dossier a été préparée et déposée vers fin décembre 2003 au siège du mensuel économique, *Economie et Entreprises*, que dirige notre confrère Hassan Alaoui. Sous la pression des services de sécurité, ce dernier a rendu le dossier à la police qui a diligenté une enquête sur l'affaire.

## Pressions

De quels agissements s'agit-il en fait ? De quoi le colonel Mustapha Hilali est-il accusé ? officiellement et selon le rapport de la Brigade nationale de la police judiciaire, il est accusé de détournements de deniers publics, abus de pouvoir, faux et usage de faux. Sa famille, aussi, est mêlée à cette histoire, tout particulièrement son fils, Driss Hilali, à qui profitait une bonne partie de l'argent détourné. Dans ses dépositions, Abderrahmane Fennaoui dé-



• Une porte du palais royale...

nonce haut et fort les pressions exercées sur lui par M. Hilali. Pour se faire payer, le premier se plie aux exigences farfelues du second.

Il a notamment mis à sa disposition un téléphone portable et payait chaque mois ses factures pendant plusieurs années. C'est lui aussi, selon ses dires, qui fournissait tous les besoins des deux fermes, propriétés du colonel, qui se trouvent la première à Sidi Bennour et la seconde à Bouigra dans la région d'Agadir, et les factures émises sont par la suite réglées sur le compte du Palais. Il a aussi affirmé qu'il a procédé à la rénovation complète de la villa du colonel, qui se trouve à proximité de la plage David, dans la région de Benslimane.

Pour son fils, M. Fennaoui affirme lui avoir offert comme cadeau un cheval d'une valeur de 40 000 dirhams. Si le colonel

Hilali et sa famille profitaient pleinement d'un abus de pouvoir manifeste pour s'enrichir aux dépens des autres, le Palais d'Agadir dont il était conservateur pendant de nombreuses années était également le théâtre, selon le rapport de la BNPJ, d'une série de détournements et de fraudes.

## Fantômes

D'abord, il y a eu détournement d'importantes quantités d'hydrocarbures dont une bonne partie était destinée aux besoins de fonctionnement des machines et véhicules des deux fermes du colonel. Pour masquer ces fraudes, il ordonnait à la comptabilité du Palais d'inscrire les quantités disparues sous la rubrique «frais divers» pour ne pas attirer l'attention des contrôleurs. Il est écrit dans le rapport qu'il acheminait ces quantités d'hy-

drocarbures via deux camions qui appartiennent aux FAR (Forces armées royales). S'ajoute à cela le détournement de quantités de matériaux et de diverses marchandises destinés initialement aux travaux d'entretien et de maintenance de nombre d'installations du Palais. Sans scrupules, il les convoyait par le personnel du Palais à destination de ses deux fermes.

Selon des témoins, il recrutait souvent des membres de sa famille et certains de ses proches à qui il donnait des salaires sans qu'ils fournissent le moindre travail. Ce qui est encore aberrant, certains de ces salariés fantômes étaient même résidents à l'étranger.

Si l'enquête policière jusqu'ici réalisée ne révèle pas des opérations rocambolesques qui touchent des sommes importantes d'argent, il n'en demeure pas moins que l'enquête judiciaire, actuellement en cours, pourrait donner d'autres secrets dont l'opinion publique prendra connaissance au fur et à mesure de son état d'avancement.

À Agadir, où se déroule le procès, à la Cour d'appel, les milieux d'affaires sont sur le qui-vive. D'ailleurs, un homme d'affaires de cette région, Mohamed Boumkouk, connu pour ses activités dans divers domaines d'activité notamment le commerce et la pêche, a été interpellé par la police pour interrogatoire sur ses relations d'affaires avec le colonel Hilali. Le fait que cette affaire soit médiatisée tout comme d'autres affaires de détournement d'institutions publiques notamment le CIH, la CNSS et la BNDE, révèle la volonté d'ouverture de l'Etat sur les possibles scandales qui touchent l'un des domaines les plus discrets et les plus réservés de l'Etat marocain : les Palais royaux. □

Aissa Amourag

Visite du Roi des Belges au Maroc

# L'art de la fraternité

**Le Maroc attend le soutien de la Belgique** auprès de l'Union Européenne : la désignation de l'ancien ministre des Affaires étrangères belge, Louis Michel, à la commission européenne aura certainement un impact positif sur les relations entre l'UE et le Maghreb, le Maroc en particulier.



© Ph. AFP

• SM le Roi Mohammed VI recevant SM le Roi des Belges Albert II.

La première et unique visite d'Etat du Roi des Belges, Albert II, et de son épouse, Paola, au Maroc, s'est achevée le jeudi 7 octobre. Une visite qui revêt une signification particulière, d'autant que les coutumes royales belges prédisent une seule visite officielle par Etat et par règne. La visite royale, qui couronne l'année de la Belgique au Maroc, et qui s'est déroulée du 5 au 7 octobre, est une occasion pour jauger les relations diplomatiques et socio-économiques entre les deux royaumes.

## Échanges

"Les relations diplomatiques entre nos deux pays sont intenses et excellentes", comme en témoigne Cristina Funes-Noppen, l'ambassadeur du Belgique au Maroc. "Pour s'en convaincre, il suffit de prendre en considération les visites officielles". En effet, durant l'année écoulée, le Maroc a accueilli 52 visites officielles belges, la Belgique reçu pour sa part plus d'une vingtaine de visites de hauts responsables marocains. Ce rythme sera maintenu en 2004, année qui culminera avec la visite d'Etat de SM le Roi Albert II, sur invitation de SM le Roi Mohammed VI. Il s'agit de la deuxième visite d'Etat d'Albert II en dehors de l'Europe depuis son accession au trône, en 1993. Le Souverain belge était accompagné du ministre belge des Affaires étrangères, Karel De Gucht.

Par ailleurs, le Salon Belgica 2004, ouvert du 4 au 7 octobre à Casablanca, a accueilli les entreprises belges intéressées par le marché marocain.

Cette visite est également une occasion pour parler de la communauté Belge résidente au

Maroc. Marc Weidemann, conseiller du Commerce extérieur de Belgique, nous parle de cette communauté : "Les Belges résidents au Maroc sont au nombre de 3.000. La communauté belge est en quelque sorte discrète, mais très active. Nous comptons au Maroc des entrepreneurs belges, établis dans plusieurs villes marocaines".

De même, sur le plan économique, les produits et services belges restent peu connus des consommateurs et entreprises marocains. "Les exportations Belges vers le Maroc se sont élevées à un peu plus de 300 millions d'euros en 2003. Les importations sont du même ordre, et ces montants sont en progression". Cette tendance est confirmée par les premiers chiffres notés en 2004. Ceci étant, "nous devrions augmenter davantage nos échanges commerciaux, tout comme nos investissements dans le pays", explique Marc Weidemann. L'année de la Belgique au Maroc, lancée par son ambassade, a justement pour objectif de renforcer et de dynamiser l'ensemble de ces activités économiques et commerciales. "Le Maroc a consenti d'importants efforts afin de favoriser l'afflux des investissements directs étrangers. Ces mesures créent un climat favorable à l'investissement belge", ajoute M. Weidemann.

## Intégration

Il existe également une forte communauté marocaine en Belgique, estimée à près de 500.000 personnes, ce qui renforce les relations entre les deux pays.

"La communauté marocaine de Belgique représente un lien fondamental entre nos deux royaumes", explique Cristina Funes-Noppen. Comme toute communauté immigrée, les Marocains de Belgique ont connu une période d'intégration difficile. Aujourd'hui, la communauté belgo-marocaine peut être fière d'avoir atteint une phase de stabilité politique et sociale. Des Belges d'origine marocaine accèdent désormais à des postes de responsabilité, dans les domaines politique, social et économique. Par exemple, l'élection de 14 députés belges d'origine marocaine lors du scrutin régional et européen de juin 2004 et la désignation, parmi ces derniers, de la nouvelle ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique, Latifa Laanan. "Le Maroc est un pays prioritaire de notre coopération bilatérale, qui existe depuis 40 ans au Maroc", confirme

Cristina Funes-Noppen.

Autre point très important, le soutien que la Belgique pourrait apporter au Maroc auprès de l'Union européenne : la désignation de l'ancien ministre des Affaires étrangères belge Louis Michel à la Commission européenne aura certainement un impact positif sur les relations entre l'UE et le Maghreb, avec le Maroc en particulier.

En effet, les compétences attribuées au Commissaire Louis Michel sont la coopération et l'aide humanitaire. "Vu sa passion pour l'Afrique et le Maghreb, je ne doute pas qu'il sera extrêmement attentif aux projets de développement et de coopération dans cette région, notamment au Maroc, un pays auquel il est particulièrement attaché", conclue Mme l'ambassadeur de Belgique au Maroc. □

Chifaâ Nassir

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DÉLÉGATION PROVINCIALE  
ERRACHIDIA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
(Séance publique)  
N° 7/2004**

Le 09 Novembre 2004 à partir de 9 heures 30mn, il sera procédé à la salle de réunion de la délégation du Ministère de la santé à la province d'Errachidia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant:

**Lot 1: Travaux d'aménagement d'un bloc de radiologie pour scanner à l'hôpital Moulay Ali Chérif d'Errachidia.**

**Lot 2: Achat de matériaux de construction, d'articles d'électricité et de plomberie sanitaire destinés à l'aménagement des formations sanitaires relevant de la délégation du Ministère de la santé à la province d'Errachidia.**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au secrétariat de Monsieur le délégué du Ministère de la santé à la province d'Errachidia.

Les prix d'acquisition des dossiers d'appel d'offres sont fixés à cinq dirhams la page.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

- Lot 1 : 9000,00 (Neuf mille) dirhams
- Lot 2: 20000,00 (Deux mille) dirhams

Le contenu ainsi que les présentations des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29 et 30 du décret n°2.98.482 du 11 Ramadan 1419 (30 décembre 1998), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

**Les concurrents peuvent:**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le délégué du Ministère de la santé à la province d'Errachidia.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du décret n°2.98.489 précité, à savoir:

**1- Dossier administratif comprenant:**

- a) La déclaration sur l'honneur
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent
- c) L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an
- d) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f) Le certificat d'immatriculation au registre de Commerce (uniquement pour le lot n°1).

**NB:** Les attestations visées aux paragraphes c, d et f ne sont pas exigées pour les concurrents non installés au Maroc.

**2- Dossier technique comprenant:**

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent comportant les indications prévues par l'alinéa a paragraphe 2 de l'article 26 du décret n°2.98.482 précité
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrages comportant les indications prévues par l'alinéa b paragraphe de l'article 26 du décret n°2.98-482 précité.



“Le Parfum de notre terre, Voix de Palestine et d’Israël” de Kenizé Mourad

# Au cœur d’un conflit qui dure

Quatre ans déjà, depuis le début de la deuxième Intifada, le peuple palestinien vit dans l’arbitraire au quotidien. De l’autre côté, le peuple israélien vit dans la peur des attaques –suicides. Kenizé Mourad les a rencontrés et livre leurs témoignages dans son livre “Le Parfum de notre terre, Voix de Palestine et d’Israël”.

Poignants, terrifiants et émouvants, les témoignages recueillis par Kenizé Mourad dans *Le Parfum de notre terre, Voix de Palestine et d’Israël*. Ils dressent un état de lieu sur le drame vécu par les Palestiniens et Israéliens depuis le début de la deuxième Intifada, le 29 septembre 2000. Avec son expérience de journaliste et sa sensibilité de romancière, l’auteur du best-seller «De la part de la princesse morte» publié en avril 1987, est allée à la rencontre de deux peuples déchirés entre le rejet de l’autre, la haine et la vengeance. C’est leur histoire que Kenizé Mourad, fille d’une princesse de l’empire ottoman et d’un rajah indien, raconte, mais aussi celle de leur famille, car il est impossible de mesurer ce qui se passe aujourd’hui sans remonter le fil des tragédies vécues par les générations successives de Palestiniens, d’Arabes israéliens, de Juifs.

## Vengeance

Loin des discours et des analyses politiques, elle laisse s’exprimer des voix d’hommes et de femmes des deux camps. Plus troublante, celle des enfants. Ils parlent de mort, de lutte, de l’arbitraire quotidien et de vengeance. Imad, dix ans, enfant palestinien, promet de venger son cousin, Amir Farouk, tué, le 14 janvier 2001, par une balle. Meilleur de sa classe, cet enfant de neuf ans revenait de l’école tranquillement. Il ne jetait ni pierre ni provoquait les soldats israéliens. Et, pourtant. «De toute façon, explique Bassel, camarade de classe de Amir, qu’on lance des pierres ou pas, les soldats nous battent ou nous tirent dessus.» Conscients du danger de mort qu’ils encourent, les enfants continueront à jeter des pierres ou des cocktails Molotov que les plus grands leur ont appris à fabriquer. «On le fait pour défendre notre pays» lance Bassel fièrement. Les camarades d’Amir sont tous d’accord que les attaques-suicides sont les plus efficaces et que les négociations sont vaines.

«Les Israéliens ne font que mentir. Avant l’Intifada, nous n’imaginions pas de quoi ils étaient capables. Maintenant, nous les connaissons: ils se conduisent comme des brutes, envers les femmes et les enfants aussi. Même s’il y a la paix, nous ne pourrions jamais être amis.» Mais comment voulez-vous que les enfants palestiniens réagissent autrement lorsqu’ils ont vu des soldats envahir, en pleine nuit, leurs maisons pour les détruire parce que les parents n’ont pas pu avoir un permis de construction au bout de la énième demande ? C’est le cas des enfants de Salim. Ils ont vu les soldats immobiliser leur père à terre pendant qu’ils détruisaient leur maison. Ces images d’impuissance et d’insécurité marquent à vie. Les enfants palestiniens luttent. Ils jouent avec la mort. Car, pour la plupart, lancer des pierres sur les soldats palestiniens, est un jeu comme le témoigne la mère d’un martyr. Ils savent qu’ils sont seuls dans leur combat.

La communauté internationale ne bouge pas. Les images effroyables du petit Muhammad Al Durra, tué, le 29 septembre 2000, dans les bras de son père devant une position israélienne, ont fait le tour du monde. Cela n’a rien changé. Tous les jours, depuis le début de l’Intifada, qui fête, cette année, son quatrième anniversaire, des enfants tombent sous les balles des soldats israéliens. Les enfants palestiniens souffrent. L’humiliation, la peur et la faim sont leur lot au quotidien. De l’autre côté, les enfants israéliens ne sont pas épargnés. S’ils ne connaissent pas l’humiliation et la faim, ils ont peur. Morane, dix ans, a perdu sa meilleure copine dans l’attentat de bus, le 18 juin 2002 à Gilo, une colonie de Jérusalem. Elles devaient le prendre ensemble pour aller à l’école. Mais le voisin de Morane lui a proposé de la déposer en voiture parce que c’est sur son chemin. Elle a échappé à la mort de justesse. Rivka, une enfant israélienne, soupçonne tous les Arabes. «Dès que j’en vois un dans la rue, raconte-elle, je le soupçonne. Je



• Un livre poignant.

ne pense pas qu’ils soient tous des kamikazes, mais je n’y peux rien, c’est comme ça.» Cette fille, âgée de quatorze ans, issue d’une famille aisée orthodoxe, défend les soldats Israéliens. «Ils ne tuent pas les enfants... Et si des accidents arrivent, qu’y pouvons-nous ? s’il y a un terroriste quelque part, il faut tirer, même s’il y a des passants à côté. C’est notre vie qui est en jeu, c’est eux ou nous!»

Les enfants de Daphné, une jeune femme israélienne militante pour la cause palestinienne, essaient de justifier les réactions des enfants palestiniens. «Les Palestiniens se battent pour qu’on leur rende leur pays, c’est normal. Les enfants veulent avoir une maison. explique Danièle, la fille aînée». Ces témoignages aident à faire comprendre combien la paix est si difficile mais montre, en même temps, que, des deux côtés,

des gens se battent pour elle. Dans «Le parfum de notre terre, Voix de Palestine et d’Israël», les voix de palestiniennes et israéliennes s’élevant pour appeler à éteindre le feu, à nouer le dialogue, à maintenir la solidarité, sauver les malades et aider les enfants à se nourrir, ne manquent pas.

## Humiliations

Kénizé Mourad ne reste certes pas indifférente, mais elle ne juge pas. Elle ne cache pas les questions sans réponses que lui posent femmes, hommes et enfants rencontrés sur ce parcours absurde dans le paysage d’occupation. Jamais le désespoir n’a été aussi profond, et tous les témoignages rapportés par cette journaliste spécialisée dans les affaires de Moyen-Orient et du sous-continent indien, depuis quinze ans, le prouvent. Ce sont la preuve accablante d’un horizon bouché pour des millions d’êtres humains qui sont déterminés à lutter et à résister malgré l’indifférence et le sentiment d’abandon qui entoure ce conflit cinquantenaire. «Le parfum de notre terre, Voix de Palestine et d’Israël» réveille et donne l’envie d’agir. Cet ouvrage émouvant fait prendre conscience de la souffrance d’un pays entier que les médias banalisent. □

Loubna Bernichi

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA SANTE  
DELEGATION PROVINCIALE  
ERRACHIDIA

AVIS RECTIFICATIF  
A L’AVIS D’APPEL D’OFFRES OUVERT  
(Séance publique)  
N°6/2004

A ajouter à la fin de l’avis d’appel d’offres la mention suivante:

**Pour le lot N°1, il est a préciser que : “Conformément aux dispositions de l’article 14 du décret n°2-94-223 du 16 juin 1994, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dispensera le candidat de la fourniture du dossier technique prévu par l’article 26 paragraphe 2 du décret n°2-98-482 du 30 Décembre 1998”**

Lots	Secteur	Classe	Qualification exigée
3	Constructon	5	5.5

Vers la suppression de la loterie d'immigration aux États-Unis

# Nous n'irons plus en Amérique

**La loterie du visa, jugée injuste et menaçante pour la sécurité intérieure des Etats-Unis, était dans le collimateur depuis les attentats du 11-Septembre. Le rêve américain devint impossible pour des centaines de milliers de Marocains.**

**T**rès mauvaise nouvelle pour les centaines de milliers de Marocains qui, chaque année prennent d'assaut les consulats des États-Unis dans l'espoir de décrocher le ticket pour le rêve américain. La loterie du visa, également connue sous le nom de « programme de la diversité », est en voie d'être simplement et purement supprimée par le Congrès US. La commission judiciaire de la Chambre des représentants vient en effet d'adopter, le 30 septembre 2004, la proposition de loi du Représentant républicain ultra-conservateur du Michigan Bob Goodlatte, intitulée SAFE « Security and Fairness Enhancement » for America Act (loi pour le renforcement de la sécurité et de l'équité) et risque fort d'être approuvée par le Congrès, à majorité républi-

caine. En réalité, la loterie du visa, jugée injuste pour les autres catégories d'immigrés et menaçante pour la sécurité intérieure des Etats-Unis, était dans le collimateur depuis les attentats du 11-Septembre. En effet, c'est en constatant que les Marocains Ahmed Hennan et Karim Koubriti entrés aux Etats-Unis, à la fin des années 90, par ce moyen, ont été impliqués, même si c'est injustement, dans un dossier de terrorisme, que le processus a été lancé pour supprimer la loterie, le 13 février 2003. Bob Goodlatte dit à ce propos : « *La nature de cette loterie est telle que nous n'avons aucun contrôle sur qui postule à l'admission qu'au sein de notre nation.* » « *Une telle pratique est tout simplement suicidaire dans le monde que nous vivons. Ceux qui nous*

*veulent du mal peuvent aisément entrer dans ce jeu du hasard sans qu'il leur en coûte. Notre politique de l'immigration doit d'abord être basée sur nos besoins nationaux, la sécurité et l'économie, et non pas sur un système arbitraire échappant à toute régulation.* »

## Hasard

Au titre de l'exercice 2005, ce programme a offert des visas d'immigrés permanents à 50,000 chanceux, dont 5200 Marocains, choisis au hasard la chance parmi plus de 9,5 millions de postulants, appartenant aux peuples sous-représentés dans la population des USA. Ce qui équivaut à toutes les nations du monde autres que celles classées dix premiers pays sources d'immigration aux États-Unis. En

pratique, cela signifie que la majorité noire des bénéficiaires de la loterie proviennent du monde arabo-musulman, des pays sub-sahariens, d'Asie ou d'Europe de l'Est. À la différence des autres composants du programme fédéral d'immigration, la loterie ne nécessite pas de critère particulier autre que la preuve d'avoir suivi des cours à l'université ou d'avoir travaillé pendant deux ans dans un domaine particulier. Ce qui laisse la porte ouverte à la fraude et au mensonge, autre reproche fait au programme.

En attendant que la loi soit soumise au Congrès pour approbation, probablement avant la fin de la présente législature, le débat continue. Alors que le député républicain du Texas, Lamar Smith, dit que le Congrès doit « supprimer

la loterie » et se contenter du regroupement familial, pour le sénateur démocrate du Massachusetts, Edward Kennedy, parrain originel de la loterie, initiée en 1986 pour permettre aux innombrables Irlandais clandestins de régulariser leur situation légale aux Etats-Unis, c'est un « *programme sûr, car les gagnants sont d'abord soumis à un examen minutieux par les forces de la loi.* » La députée républicaine de Floride, Ileana Ros-Lehtinen, va plus loin en disant que la loterie de la diversité reste pour beaucoup le seul moyen d'entrer légalement aux Etats-Unis et ajoute que « *si nous leur fermons cette porte, nous ne ferons qu'augmenter leur désespoir et les pousser à l'immigration clandestine.* » □

Abdellah Rajy

Inquiétudes des professionnels au sujet du projet de loi de finances

## Un budget sans ambitions

**Le gouvernement Jettou aura du mal à trouver l'équilibre tant souhaité des finances publiques. Raison pour laquelle, et faute de mieux, il a penché vers la solution d'élargir l'assiette fiscale.**

Au lieu de diminuer, le déficit budgétaire s'aggrave. D'une part, pour cause de baisse des recettes de privatisation et d'autre part, pour cause de rythme insuffisamment élevé de la croissance économique.

Seddik Mouaffak

En effet, selon les dernières estimations présentées par Fathallah Oualalou, ministre des Finances et de la Privatisation, lors du conseil du gouvernement qui s'est tenu le 16 septembre 2004, le déficit budgétaire atteindra selon toute vraisemblance plus de 18 milliards de dirhams, soit 4,1 % du PIB contre une prévision initiale ne dépassant pas 3%. Hors privatisations, ce déficit s'éleverait à 22,54 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 5,1% du PIB. Insoutenable.

Au cours de la réunion tenue tout récemment avec Rodrigo de Rato, directeur général du Fonds Monétaire International (FMI), le premier argentier du Royaume n'a pas manqué de rappeler l'évolution de l'économie marocaine, les résultats positifs enregistrés, et les réformes en cours, insistant sur la volonté du Maroc d'améliorer les conditions de la croissance, de l'emploi et du climat des affaires sur le plan interne.

### Évolution

Pour ce faire, et suite aux changements dans la conjoncture internationale, son département a procédé à une révision des hypothèses macroéconomiques : la croissance économique serait de 3,3% au lieu de 3% prévus initialement, en liaison avec la bonne récolte céréalière, l'inflation devrait se situer aux alentours de 2%, le prix moyen du baril de pétrole se situerait à 35 dollars contre une prévision initiale de 25 dollars et enfin, le compte courant de la balance des paiements, grâce aux rentrées du secteur touristique et aux transferts des MRE, dégagerait un excédent d'environ 25%, au lieu de 1% prévu.

Ainsi la mouture de la loi de finances 2005 a dû connaître quelques toilettes aussi bien du côté des recettes fiscales que des

dépenses publiques. Côté rentrées fiscales, les recettes ordinaires, sans privatisations, devraient augmenter de 5 milliards de dirhams par rapport à ce qui a été prévu par la loi de Finances, soit quelque 97 milliards de dirhams au lieu de 92 milliards de dirhams. Ces recettes supplémentaires résulteraient essentiellement d'une hausse des impôts directs de 2,7 milliards de dirhams, dont 2,6 milliards de dirhams au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS).

Les impôts indirects, en revanche, connaîtraient une évolution contrastée : par rapport aux prévisions de la loi de Finances, les produits de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur le tabac et les produits pétroliers baisseraient respectivement de 292 millions de dirhams et de 858 millions de dirhams.

### Dépenses

Toutefois, ces baisses devraient être compensées partiellement par une hausse des recettes de la TVA de 794 millions de dirhams.

Les recettes non fiscales, quant à elles, devraient s'améliorer de 2,6 milliards de dirhams, dont 2,3 milliards au titre des recettes de monopole. Enfin, les rentrées de privatisation, notamment celles découlant de l'introduction en bourse de 16% du capital de Maroc Telecom, a précisé M. Oualalou, seraient de l'ordre de 4,6 milliards de dirhams, au lieu des 12 milliards de dirhams prévus.

Côté charges du budget, il est prévu une augmentation des dépenses du personnel de 2,3 milliards de dirhams, en raison de la révision des salaires dans la fonction publique.

Hausse partiellement compensée par une baisse du service de la dette extérieure de l'ordre de 400 millions de dirhams, du fait notamment du repli du dollar et de la baisse des taux d'intérêts sur les marchés internationaux).

Enfin, les dépenses d'investissement, soit 18,2 milliards de dirhams, se réaliseraient comme prévu, et la création d'emplois publics serait aux alentours de 6000 postes



• Fathallah Oualalou élargit l'assiette fiscale.

en 2005, estime le ministre des Finances. Au vu de ces prévisions, et tout en n'arrivant ni à donner un coup de fouet à l'investissement public ni à créer une véritable dynamique de l'emploi, il apparaît clairement que le gouvernement Jettou aura du mal à trouver l'équilibre tant souhaité des finances publiques. Raison pour laquelle, et faute de mieux, il a penché vers la solution d'élargir l'assiette fiscale. D'abord, en taxant les produits de grande consommation, notamment le sucre, qui sera soumis à un taux d'imposition de 10% pour le brut et 7% pour le raffiné. Mesure impopulaire s'il en est. Ensuite, en intégrant l'imposition

des coopératives opérant dans des secteurs à forte concurrence. Face à cette politique d'élargissement de l'assiette fiscale, les réactions, notamment celles des associations des coopératives ne se sont pas fait attendre. Anticipant le débat, à partir du 20 octobre 2004, au Parlement du projet de loi de finances, ces associations coopératives ont déjà commencé à faire du lobbying pour contrecarrer le projet de loi relatif à l'IS et à la TVA. Projet de loi qu'ils considèrent, dans leur "Lettre ouverte au gouvernement", comme «non équitable» et qui «ne pourra que contribuer à réduire la compétitivité des milliers de producteurs pé-

nalisés, ce qui engendrera une réduction de l'emploi allant dans le sens de l'aggravation du chômage et de fléaux sociaux tels que l'exode rural, l'immigration clandestine, voire la criminalité».

### Lobbying

Sur un autre plan, l'actuel projet de loi de finances ne répond pas, non plus, aux attentes du patronat. Ce dernier, par le biais de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), reproche, notamment, au gouvernement la décision, promise l'année dernière, de renvoyer à 2006 la baisse de l'IIGR de 44% à 41,5%.

Le patronat ne demande ni plus ni moins qu'une refonte de la fiscalité dans son ensemble.

Le système fiscal a montré ses limites, souligne Hassan Chami, président de la CGEM. Il est temps, dit-il, pour le Gouvernement de mettre au point une véritable réforme de la fiscalité locale et que le Maroc ait une fiscalité qui réponde aux exigences et aux spécificités des PME. Le patron des patrons a, enfin, appelé à la mise sur pied d'une fiscalité capable d'attirer les entreprises qui évoluent dans le secteur informel. Le patronat souhaite aussi que le gouvernement procède à la baisse (entre 7% et 12%) de la TVA et à sa généralisation à tous les secteurs sans exception. □



Sixième Salon international de la Sous-traitance

## La mise à niveau par le partenariat

Face à la concurrence internationale, la sous-traitance s'avère une question de survie pour l'entreprise marocaine. Laquelle est plus que jamais appelée à externaliser ses activités annexes les plus coûteuses pour se concentrer sur ses métiers de base.

Le sixième salon international de sous-traitance, d'approvisionnement et de partenariat (SISTEP), qui ouvre ses portes du 6 au 9 octobre 2004 au parc des expositions de l'Office des Changes à Casablanca, est devenu, au fil des éditions, ce lieu idéal de rencontre entre les professionnels venant des quatre coins du monde.

Les activités de sous-traitance industrielle concernent cette année des secteurs aussi variés que la transformation des métaux, l'électricité, l'électronique, les plastiques et caoutchouc, l'environnement et services liés à l'industrie. Organisé par la Bourse Nationale de Sous-traitance et de Partenariat (BNSTP) sous le signe du «partenariat en action», le sixième salon a été inauguré par Mohamed Boussaid, ministre de la Modernisation du secteur public.

Accompagné, notamment, par Abdelhakim Kemmou, président de la Fédération des Chambres Marocaines du Commerce et d'Industrie et



• Mohamed Boussaid, ministre de la Modernisation du secteur public.

président du SISTEP 2004, le ministre n'a pas manqué de s'entretenir avec certains des exposants qui sont cette année plus de 400.

### Equipements

Des exposants notamment français, italiens, portugais, espagnols, polonais, tchèques, belges, allemands, canadiens, américains, mais aussi taiwanais, tunisiens, algériens, sénégalais et, bien sûr, marocains.

Des sous-traitants venus présenter leur savoir-faire aux

prestataires de services en passant par les donneurs d'ordre, les fabricants de biens d'équipements industriels et de produits semi, finis et les PME-PMI à la recherche de partenaires.

Grand rassemblement professionnel international et vitrine du secteur industriel marocain, le sixième SISTEP est aussi l'occasion pour présenter quatre manifestations parallèles : «le Partenariat Maroc 2004», «le Carrefour Donneurs d'Ordres», «le Forum Innovation, Technologie, Recherche & Développement

liés à la sous-traitance» et «le Symposium International sur la Maintenance». Animé par l'Association Marocaine de Développement de la Maintenance, cette manifestation de haute tenue implique les grands donneurs d'ordres marocains comme l'OCP, la SAMIR, l'ONCF, HOLCIM, JLEC, CEGELEC...

### Estimation

Seront présentés, enfin, lors de cette édition, les premiers résultats de l'étude -financée par le Programme d'Appui aux Associations Professionnelles (PAAP) -sur le poids économique de la sous-traitance industrielle.

Un poids dont l'importance n'échappe à personne. En effet, selon les estimations obtenues à partir des statistiques du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'Économie, le chiffre d'affaires de la sous-traitance au Maroc est de l'ordre de 29 milliards de dirhams, réalisé par 2550 entreprises, employant près de 225 000 personnes. Dominées par les entreprises de constructions électriques et électroniques, les unités de sous-traitance marocaine exportent plus de 56% de leurs productions. Des performances d'un partenariat industriel de plus en plus porteur. □

SM

### EN BREF

#### • Distinction

Le Premier ministre, M. Driss Jettou, a reçu, lundi 4 octobre à Dubaï, le Prix de la réalisation électronique décerné cette année à S.M. le Roi Mohammed VI par le magazine



© Ph. MHI

«Arabian Business». Ce prix a été remis au Premier ministre par S.A. Cheikh Mohamed Ben Rached Al Maktoum, Prince Héritier de l'Emirat de Dubaï et ministre de la Défense de l'Etat des Emirats Arabes Unis lors d'une grande cérémonie à laquelle ont pris part d'éminentes personnalités émiraties et plus d'un millier d'hommes politiques, de diplomates et d'hommes d'affaires arabes et étrangers. Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Jettou a souligné que ce Prix est un hommage aux efforts soutenus et réussis que le Royaume a entrepris sur la voie de la modernisation de son économie en faisant du commerce électronique un des leviers de son ouverture et de sa libéralisation.

#### • Visite

Le président du Parti Libéral Allemand, FDP, Guido Westerwelle, a effectué du 5 au 7 octobre 2004, une visite d'information au Maroc. Au cours de cette visite, M. Westerwelle a effectué des entretiens politiques avec le premier ministre, Driss Jettou, le ministre délégué auprès de du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Taieb Fassi Fihri, le Président de la Chambre des Représentants, Abdelwahed Radi, et le Président de la Chambre des Conseillers, Mustapha Oukacha. Il a également rencontré les dirigeants de l'Union Constitutionnelle, de la Mouance Populaire et de l'Alliance des Libertés, en vue de procéder à un échange de vues sur différents sujets politiques.

Méditel lance la marque "Imédia"

## Rendre le téléphone plus utile

**C'est un nouveau défi que se lance le second opérateur en télécommunications. Depuis le lundi 4 octobre 2004, Méditel a lancé un portail d'informations accessible sur le portable. Le service est ouvert à tous les clients.**

**C'**est une première dans le monde des télécommunications au Maroc. Méditel lance, à compter du 4 octobre 2004, un portail d'information mobile appelé Imédia. Avec ce nouveau service, Méditel inaugure une autre étape dans sa stratégie de l'innovation : utiliser le téléphone pour communiquer mais également pour chercher des informations, se distraire et travailler. Bref, réaliser autant de choses utiles dans la vie quotidienne. Ce nouveau service profite aussi bien aux clients utilisant les services prépayés que les abonnés, les particuliers et les entreprises.

Le client particulier peut, en toute simplicité et convivialité, accéder au portail Imédia et ce, moyennant un téléphone mobile adapté.

Le client a le choix entre plusieurs types de services classés en 9 catégories : messagerie, téléchargement de jeux, téléchargement de vidéo, téléchargement de sonneries et logos, distraction (restaurants, cinémas...), infos (actualités économiques, sportives...), infos pratiques (annonces d'emploi, pharmacies de garde, horaires de prières...), accès aux sites Internet et Méditel (services et produits).

Pour l'entreprise, Méditel propose à travers «Imédia Entreprises» une série de solutions permettant d'accéder à



• De G. à D, M. Belkhatay, N. Berrada, M. Menchen et S. Raissouni.

des services qui favoriseront la mobilité, la productivité et la sécurité et ce, à travers l'ordinateur portable, l'organisateur personnel (PDA), ou tout simplement le téléphone portable.

Le client pourra ainsi accéder, de manière simple, rapide et comme s'il était dans son bureau, à l'Internet, à l'Intranet de son entreprise ou à tout type de solutions sur mesure (gestion de force de vente directe, gestion de tâches, accès aux bases de données de l'entreprise...). Cette solution est obtenue grâce à un kit mis gratuitement à

la disposition des clients.

Pour faire connaître tous ces services, Méditel lance une campagne de communication d'envergure qui va toucher tous les supports médias comme la télé, la radio, la presse, l'affichage urbain et l'Internet.

### Sécurité

Une période transitoire de gratuité est offerte aux clients, abonnés ou détenteurs de la carte Médijahiz, pour pouvoir apprécier la qualité mais aus-

si l'utilité des services lancés.

Cette période s'étend du 4 octobre au 31 décembre 2004. Au-delà de cette période, des tarifs jugés compétitifs seront appliqués.

Les clients souhaitant avoir des terminaux adaptés peuvent les acquérir auprès des 1.100 points de vente des produits et services Méditel. Dans ce même sens, un dispositif d'assistance dans le réseau de distribution ou à distance a été déployé pour aider les clients en cas de besoin. Selon Nabil Berrada, directeur de la distribution à Méditel, «cette offre révèle à quel point notre opérateur cherche à rendre l'emploi des portables plus utile».

Même propos tenus par Mouncef Belkhatay, directeur commercial, qui n'hésite pas de parler d'un effort de démocratisation à la donne sur le portable, fourni par Méditel, après avoir réussi la démocratisation du portable lui-même. Opérationnel depuis mars 2000, le second opérateur en télécommunications est arrivé sur le marché alors que le nombre des abonnés n'excédait pas 150 000.

Aujourd'hui, quatre ans après, le nombre des abonnés à la téléphonie mobile dépasse 6 millions, un chiffre réconfortant pour l'économie marocaine. Pour la direction de Méditel, le défi ne fait que commencer. □

AA

Regus fête ses cinq ans au Maroc

## Un centre d'affaires en marche

**R**egus, la célèbre chaîne internationale de centre d'affaires, vient de célébrer ses cinq années de présence au Maroc. Avec deux centres ouverts à Casablanca, Regus fait du Maroc le pays où elle est la plus représentée. En Tunisie et en Egypte, elle ne détient qu'un seul centre.

Au début de son implantation au Maroc, CMS Energy, la multinationale américaine spécialisée dans la production de l'énergie, a été le premier client de Regus.

Il est aussi le plus ancien puisque la représentation marocaine de la multinationale américaine est toujours logée dans les bureaux du centre d'affaires.

Méditel a aussi fait partie de la clientèle de Regus. Pendant dix-huit mois, les premiers bureaux du second opé-

rateur en télécommunications ont été logés au centre d'affaires Regus, ce qui a drainé pour celui-ci un important chiffre d'affaires estimé à plusieurs millions de dirhams. Malgré son départ, Méditel n'a pas causé beaucoup d'ennuis financiers pour Regus.

Son développement a quand même été assuré grâce aux entreprises étrangères qui s'installent au Maroc et aux entreprises marocaines qui n'ont pas encore les moyens d'avoir leurs propres locaux.

En 2003, Regus a réalisé un chiffre d'affaires de 8 millions de dirhams en augmentation de 7% seulement alors que l'objectif tracé était de 15%. □

AA

Managem inaugure une mine d'or au Niger

## L'ONA renforce sa présence en Afrique

**M**ardi 5 Octobre 2004, Son Excellence Mamadou Tandja, Président de la République du Niger a inauguré la mine d'or de Samira Hill, en présence d'importantes délégations nigérienne et marocaine. Du côté marocain, Mohammed Boutaleb, ministre de l'Energie et des Mines, était accompagné par le Président directeur général du groupe ONA, Bassim Jai Hokimi, le Président directeur général de Managem, Abdellaziz Abarro, ainsi que par un certain nombre de leurs collaborateurs.

Le projet Samira Hill, mené à bon es- cient par Managem et sa filiale canadienne Semafo Inc., est la deuxième réalisation du groupe minier d'ONA en Afrique de l'Ouest, après la mine d'or de Kiniero en Guinée, consolidant ainsi la stratégie de développement de

Managem à l'international. La réalisation du projet de Samira Hill confirme la volonté de la coopération entre le Maroc et le Niger.

Son impact sur l'économie nigérienne est générateur de développement et de progrès sociaux par la création d'emplois et la réalisation des infrastructures. L'exploitation de la mine de Samira Hill permet au Niger de devenir un pays producteur d'or et de consolider ainsi son développement minier. D'une capacité de production annuelle estimée à 135 000 onces d'or (3T) et d'une durée de vie minimale de 7 années, Samira Hill a nécessité un investissement global de 71 millions de dollars américains, dont 40 millions en phase d'exploration et 31 millions pour la construction du projet étalé sur 15 mois. □

IN

Certification de Sterifil, spécialisée dans les consommables médicaux

EN BREF

## Le pari des leaders

**Cette certification**, destinée à l'ensemble des produits fabriqués par Sterifil, à savoir ses 9 gammes, apportent une garantie de qualité sur le marché national et surtout à l'export.

C'est avec détermination que le groupe marocain Sterifil, un des leaders dans la fabrication de consommables médicaux, a annoncé sa certification. Lors d'une conférence de presse, tenue à cette occasion, le mardi 5 octobre, cette entreprise spécialisée en matériel médico-chirurgical, a annoncé que ce mérite intervient suite à la mise à niveau du système administratif, commercial et productif, du groupe qui a déployé des efforts réussis. L'implication du personnel de l'entreprise, l'accompagnement par l'expérience d'experts, leur savoir-faire et leur adaptation à l'ensemble du personnel, ont permis à Sterifil de gagner le pari de la certification en répondant à ses normes et conditions spécifiques.

### Garantie

En effet, ces préoccupations ont conduit le groupe à se présenter avec succès à deux certifications, à savoir ISO 9001 version 2000, et ISO 13485 version 2003, qui



• Rachid El Bouri.

concerne la mise en place des exigences de production et de commercialisation des dispositifs médicaux du groupe avec maintien de son efficacité. Ce résultat majeur obtenu auprès de l'organisme notifié et certificateur, SGS Maroc et SGS UK, constitue une récompense des forts investissements en matériel et ressources humaines réalisés par Sterifil.

Le groupe est conscient que le maintien de cette certification lui impose d'être à l'écoute permanente de ses clients pour répondre au mieux à leurs besoins.



• Mohamed Amal El Bouri.

Mohamed Amal El Bouri, directeur général de l'entreprise ainsi que son associé Rachid El Bouri, pharmacien directeur général, ont déclaré que «satisfaire nos clients est, aujourd'hui, la condition essentielle, pour la pérennité de notre Groupe, et cela ne peut se faire sans une mise à niveau du système qualité de l'entreprise avec amélioration continue de son efficacité».

Cette certification ISO et la marque CE, destinée pour l'ensemble des produits fabriqués par Sterifil, à savoir ses 9 gammes, apportent

ainsi une garantie de qualité sur le marché national et surtout à l'export, pour défier la compétition internationale.

Créé en 1986, le groupe Sterifil est producteur, importateur et exportateur de matériel médico-chirurgical. Ses champs d'activités englobent les hôpitaux marocains, comme le CHU Ibn Rochd de Casablanca, le CHU Ibn Sina de Rabat, les hôpitaux militaires, les cliniques privées, et les pharmacies.

Ses actions s'étendent également à l'international, puisque Sterifil exporte dans plus de 25 pays en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient. Opérateur incontournable dans le secteur, Sterifil offre ainsi une large gamme d'articles orientée vers les professionnels du secteur de la santé mais aussi vers le grand public.

Fruit de l'association avec des partenaires internationaux et des meilleurs spécialistes marocains, le groupe Sterifil poursuit sa démarche durable, vers l'amélioration de la qualité de ses services. □ CN

### • Certification

«La Marocaine des jeux et des sports» vient d'être certifiée par le bureau d'audit international Det Norske Veritas sous l'égide de l'association mondiale des loteries après un audit de sécurité, effectué par ce bureau. Cette opération consacre la société marocaine première en Afrique et 21ème dans le monde à avoir été certifiée. L'ensemble des systèmes de management et d'organisation de la société ainsi que sa politique de sécurité et les procédures qui en découlent ont été soumises à l'audit.

### • Anniversaire

HP célèbre le 20ème anniversaire des imprimantes HP LaserJet; un heureux événement qui coïncide avec le lancement de nouvelles imprimantes, tout en un jet d'encre et de nouveaux modèles d'appareils photo numériques.

HP LaserJet vient de souffler sa 20e bougie. Depuis le lancement, en 1984, de la première imprimante HP LaserJet, cette merveille n'a cessé d'améliorer ses performances pour séduire plus de 75 millions d'utilisateurs dans le monde.

### • Tourisme

Dans le cadre de l'organisation du pèlerinage pour la saison de l'année 2005, le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale avertit toutes les agences de voyage qui vont participer à l'opération du pèlerinage de la sévérité et du caractère définitif des sanctions à prendre à l'encontre des agences ne respectant pas le cahier des charges et causant du tort aux pèlerins. Ainsi, aucune démarche de conciliation en faveur des agences fautives ne sera acceptée.

Nette progression de l'Indice du coût de la vie (ICV)

## Le pouvoir d'achat à vau-l'eau

L'indice du coût de la vie (ICV) a enregistré une progression de 1% durant le mois d'août 2004 par rapport au mois précédent. Cette variation est due essentiellement aux produits alimentaires dont l'indice a augmenté de 1,9%. L'indice des produits non alimentaires a, quant à lui, marqué une hausse de 0,4% par rapport au mois de juillet, alors que les autres composantes de l'ICV sont demeurées dans l'ensemble stables, hormis les transports et communications dont l'indice a augmenté de 1,5%. Comparé à son niveau du même mois de l'année 2003, l'ICV a pro-

gressé de 1,7%. Le Haut commissariat au plan signale, par ailleurs, que le taux d'accroissement de l'indice moyen des huit premiers mois de l'année 2004, par rapport à celui de la même période de l'année 2003, s'est établi à 2%, les produits alimentaires ayant progressé de 2,6% et les produits non alimentaires de 1,5%.

Au cours du mois d'août 2004, les indices mensuels par ville ont connu des variations allant d'une stagnation pour la ville de Kénitra à 2% pour la ville d'Oujda, 1,3% à Laâyoune, 1% à Meknès, 0,7% à Marrakech et 0,4 à Rabat. □ AA

Wafasalaf lance une OPR obligatoire sur Crédor

## Objectif: atteindre 100% du capital

Ayant concrétisé le 20 juillet 2004 la transaction d'acquisition des 86,81% du capital de Crédor, Wafasalaf a lancé, après accord du CDVM, une OPR (offre publique de rachat) pour l'acquisition du reste du capital de Crédor.

Au terme de cette opération, qui s'est déroulée du 09 au 16 septembre 2004 inclus, Wafasalaf détient 99,14% du capital de Crédor. À ce titre, et conformément aux dispositions réglementaires en la matière, elle envisage de lancer une OPR obligatoire afin d'atteindre les 100% du capital de Crédor.

Rappelons que Wafasalaf avait ra-

cheté Crédor en mai 2004 pour constituer un pôle spécialisé dans le crédit à la consommation.

Cette opération, saluée par bon nombre d'observateurs, s'inscrit dans la logique longtemps défendue selon laquelle le secteur du crédit à la consommation est condamné à la concentration.

Les petites structures devraient ainsi disparaître au profit de grandes structures qui cherchent par tous les moyens à avoir la taille critique. Mais, malgré le changement d'actionnariat au niveau de Crédor, son management n'a pas changé. □ AA



Les premiers résultats du recensement seront connus en novembre

## Un outil pour l'avenir

La population légale au Maroc et sa répartition géographique seront annoncées vers la fin novembre prochain.

Ahmed Lahlimi Alami, Haut commissaire au Plan est un homme de communication. Il vient, encore une fois d'en donner l'exemple. Et ce à l'occasion de la rencontre avec les médias qu'il a organisée pour parler du déroulement du cinquième recensement général de la population qui a eu lieu du 1er au 20 septembre 2004.

Lors de ce point de presse tenu mercredi 6 octobre à Rabat, M. Lahlimi a affirmé que l'exploitation des données socio-économiques, culturelles et démographiques du recensement général de la population s'effectuera d'ici l'automne 2005.

La lecture automatique des documents est l'une des introductions les plus importantes dans l'opération du RGPH-2004, le Haut Commissaire au Plan a souligné que cette technique est ef-

ficiente dans l'exploitation des données de base et ce, afin d'assurer un traitement exhaustif et rapide.

Pour mener à bien cette tâche, M. Lahlimi a relevé que le personnel mis à la disposition du centre de lecture automatique des documents est de 146 opérateurs de vidéocodage dépendant du HCP et 120 jeunes diplômés ayant participé à l'opération de recensement recrutés par le biais de contrats de courte durée (10 mois) pour les besoins du centre.

### Contrôle

Pour ce qui est du budget, M. Lahlimi a indiqué que le coût prévisionnel du recensement est estimé à 428.030.000 DH, un coût moins important par rapport au RGPH 1994, qui a coûté à l'Etat 542.000.000 DH, constatant ainsi que les dépenses ont été rationalisées notamment au niveau de la gestion de cette opération qui



• Combien sommes-nous?

représente un investissement pour les 10 prochaines années.

Concernant l'indemnisation du personnel, et qui a suscité une vague de polémiques et de protestations des agents recenseurs, le haut commissaire au plan a relevé que plus de 140.000 mandats ont été établis par les services du HCP, couvrant les périodes de formation et une partie

du travail exécuté sur le terrain et concernant l'ensemble des catégories du personnel, en l'occurrence les superviseurs, les contrôleurs et les agents recenseurs.

Le déroulement du recensement sur le terrain a nécessité un effectif de 76.754 personnes, dont 961 superviseurs, 11.580 contrôleurs, 40.720 agents recenseurs

et 17.777 agents auxiliaires. M. Lahlimi n'a pas omis de parler des incidents qui ont émaillé l'opération du recensement. Des incidents regrettables, certes, mais qui ont été traités par les autorités compétentes.

Il faut dire que par le passé les opérations de recensement n'étaient pas toujours perçues avec une grande crédibilité. Sur ce point, Ahmed Lahlimi relève que "tous les recensements ont été réalisés sur des bases scientifiques correctes". Mais s'il conçoit qu'un certain scepticisme n'a pu être surmonté, c'est beaucoup plus du fait d'un contexte politique qui prévalait alors.

Il souligne que le Maroc a fondamentalement changé et qu'il ne doute pas que les exigences scientifiques de ce recensement seront réunies et respectées. La marge d'erreur qui a été retenue se situe entre 0,5% et 1% au plus. Le but étant de mieux préparer l'avenir. □ NJ

## Indices boursiers au 7/10/2004

<b>MASI</b> 4450,76 ↑ +0,11%	<b>MADEX</b> 3373,21 ↑ +0,05%
<b>CFG 25</b> 11.080 ↑	<b>USI</b> 89.092 ↑

## Marché des taux

Court terme	7,00%
Moyen terme	7,25%
Long terme	7,50%
Crédit export	7,00%
Crédit de construction	8,25%
Taux maximum des intérêts conventionnels	13,75%

## Les 5 plus fortes hausses de la semaine

Valeurs	Cours/Dh	variations
PDT	21	+5,00%
ACR	304	+4,84%
EQD	1190	+3,48%
CTM	264	+2,64%
ALM	820	+2,50%

## Les 5 plus fortes baisses de la semaine

Valeurs	Cours/Dh	variations
WAA	481	-1,41%
BCP	699	-1,64%
MNG	281	-1,40%
GAZ	385	-1,28%
CIH	30	-0,65%

## Comprendre

• **Action** : c'est un titre de propriété. Le capital social d'une entreprise est composé d'un certain nombre d'actions détenues par les actionnaires, autrement dit, les propriétaires de l'entreprise. L'action peut être achetée en bourse via un intermédiaire appelé Société de bourse.

• **Obligation** : c'est un titre de créance. Un emprunt obligataire, contracté par une entreprise privée ou publique, est composé d'un certain nombre d'obligations souscrites par l'épargnant. Le détenteur de l'obligation perçoit un intérêt fixe quel que soit le résultat de l'entreprise.

• **Société de bourse** : C'est la société investie par la loi et créée par des banques ou des particuliers qui sert d'intermédiaire aux investisseurs pour réaliser des opérations d'achat et de vente des actions ou des obligations. Au Maroc, les sociétés de bourse sont soit indépendantes soit affiliées à des banques.

**Bourse de Casablanca** : c'est l'institution publique créée en 1929 pour gérer l'aspect technique et administratif des transactions boursières. C'est le marché où se réalisent ces transactions entre investisseurs.

La Bourse de Casablanca lance une campagne de communication

# Épargner en bourse

**C'est une campagne qui sera diffusée sur les ondes de Médi 1 et dans la presse écrite. Son objectif est de convaincre les épargnants de choisir le placement boursier comme une alternative à l'épargne bancaire, postale ou immobilière.**

**A** lors qu'elle trébuche sous la faiblesse des volumes d'échanges et la frilosité toujours affichée des investisseurs, la Bourse de Casablanca vient de lancer sa toute nouvelle campagne de communication baptisée «Épargnants» à l'adresse du grand public. Lors d'un point de presse organisée mardi 5 octobre 2004 dans les locaux de la bourse, ses responsables ont affirmé que tout aura été peaufiné afin que cette action d'envergure ne soit pas un coup d'épée dans l'eau.

## Frein

Cette initiative qui s'ajoute à bien d'autres opérations organisées dans le passé marque une nouvelle étape dans le processus de démocratisation de l'investissement boursier. Cette campagne qui sera largement diffusée dans les deux langues, en arabe et en français, sur les ondes de Médi 1 et dans la presse écrite vise à rapprocher les petits épargnants du marché boursier pour leur expliquer que c'est un investissement très rentable à condition qu'il soit considéré sur une longue période notamment de 10 ans. Driss Bencheikh, président de direction de la Bourse de Casablanca, l'a d'ailleurs si bien dit : « le placement bour-



• Driss Bencheikh.

sier est l'investissement le plus rentable de tous les placements ». Sa plus forte rentabilité est expliquée par deux facteurs fondamentaux : d'abord c'est le placement qui génère des bénéfices dont l'impôt prélevé est très faible.

Ensuite, le fait de le laisser courir pendant une longue période assure une très bonne rentabilité. Seulement, le manque de

culture boursière chez les épargnants marocains fait que ces deux facteurs leur échappent. Mais celui qui leur échappe le plus c'est leur «impatience» à réaliser des bénéfices. La forte culture spéculative ancrée dans l'esprit des investisseurs marocains est un frein au développement du placement boursier qui nécessite selon les normes internationales du temps, sinon beaucoup de temps, pour pouvoir le suffisamment rentabiliser. Or, chez nous, on est pressé de gagner. Voilà le vrai handicap au développement de la Bourse. La campagne qui vient d'être lancée essaie d'éliminer cet handicap ou du moins le minimiser. La réussite de la campagne dépend largement de ce que peut entreprendre la direction de la bourse pour ôter cette culture spéculative de l'esprit des investisseurs. Côté vulgarisation des épargnants, c'est un effort supplémentaire à entreprendre pour tenter de convaincre les particuliers de l'importance de placer son argent en bourse. Non seulement, c'est rentable, mais ça contribue au financement de l'économie. Les entreprises à la recherche de capitaux sans intérêts s'orientent vers la bourse pour se financer. N'a-t-on pas dit que la bourse est le baromètre de l'économie. □

AA

## POUR VOUS SERVIR

### Agenda

#### • Découverte

Des journées portes ouvertes sont organisées du 8 à 9 octobre 2004 par Apple center dans son Univer Digital sis boulevard Zerkoutni à Casablanca. Ces journées ont pour objectif de faire découvrir au public, toutes les nouveautés du constructeur informatique américain. Ce centre est ouvert de 10 à 13 heures et de 15 à 20 heures.

#### • Sifel Maroc

Salon International de la filière Fruits & Légumes. Place Bijawane, face au Sheraton, Agadir, du 2 au 5 décembre 2004.

#### • Medical Expo

"Salon International de la Santé". Foire Internationale de Casablanca du 16 au 19 décembre 2004.

#### • Foire

Le plus grand colloque du bâtiment et de la construction a été ouvert mercredi 7 octobre 2004 à la foire internationale de Casablanca.

### Marchés

#### • Bourse

Bien que ses capitaux soient inférieurs au quart du capital social, la société « Le Carton » va quand même continuer son activité sur la base de la confiance renouvelée par ses actionnaires. Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 28 septembre 2004 dans les locaux du groupe Holmarcom pour justement exprimer cette confiance. Le Carton était l'une des valeurs les moins liquides du marché. Presque, une année passe sans qu'aucune action ne transite sur le marché.

#### • Capital

L'Assemblée générale extraordinaire du 24 Juin 2004 de la société « La Marocaine-Vie » a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de procéder à une réduction de capital par voie de diminution du nombre d'actions en remplaçant les 4.042.500 actions de 100 dirhams chacune, représentatives du capital social avant sa réduction, par 1.837.500 actions du même nominal, attribuées aux actionnaires à raison de 5 actions nouvelles pour 11 actions anciennes, et ce, afin d'apurer définitivement le report à nouveau déficitaire.

### Adresses utiles

#### GESTAR

55, Bd Abdelmoumen - Casablanca - Maroc - Tél. (212 22) 43 98 10  
Fax: (212 22) 26 40 25

E-mail: [gestar@sgmaroc.com](mailto:gestar@sgmaroc.com)

Contact : M. Hassan EL KARNY, Président du Directoire

#### MAROGEST

Immeuble Zénith, Résidence Tawfiq, Sidi Maârouf Casablanca - Maroc

Tél.(212 22) 97 49 61

Fax (212 22) 97 49 73

E-mail: [mailsin@open.net.ma](mailto:mailsin@open.net.ma)

Contact : M. Mohamed BENABDERRAZIK, Directeur Général

#### UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Adresse : 41/43, Angle Bd d'Anfa et Rue de Nièvre. Casablanca - Maroc

Tél.(212 22) 47 51 24

Fax (212 22) 48.27.97

Site [www.upline.co.ma](http://www.upline.co.ma)

Contact : M. Rachid ALAOUI, Directeur Général.

# SOCIÉTÉ ET CULTURE

L'émigration clandestine à l'heure de la coopération

## La vie des traqués

**Les familles investissent dans ce défi à la mort car elles n'en peuvent plus de voir leurs enfants se morfondre dans le dénuement et l'inaction, et souvent, c'est la seule manière de garantir la survie de la famille restée au pays.**

La jeunesse marocaine préfère la noyade à la vie dans son pays. Et c'est un phénomène de masse. Plus de 60 Marocains ont péri au large des côtes tunisiennes en début de semaine. Les immigrants clandestins qui se trouvaient à bord de l'embarcation avaient tous entre vingt et trente ans et avaient payé entre 10 et 20 000 Dh aux passeurs.

La police tunisienne a, ensuite, arrêté près de 120 candidats marocains qui attendaient, eux aussi, d'embarquer pour Lampedusa ou une autre île italienne. Une troisième tentative a pu être avortée à El Haouaria, sur la côte Est de la Tunisie, douze Tunisiens y étaient impliqués.

### Corps

Selon les statistiques tunisiennes, environ 30% des clandestins sont Tunisiens, tandis que les 70% restants sont Maghrébins, ou ressortissants de l'Afrique subsaharienne et même depuis peu des Indiens, des Bangladeshis, parfois convoyés par le Polisario via la Mauritanie.

Bien sûr, si l'on ne prend en compte que les 2000 candidats interceptés chaque année, le drame peut paraître circonscrit, mais en fait, on peut imaginer que pour un clandestin arrêté, dix ont pu passer. Et cent autres familles amassent patiemment le prix du « passage » ; car les jeunes ne sont pas tous des gamins fugueurs qui disparaissent un matin pour réapparaître à Malaga ou Libourne. Les familles investissent dans ce défi à la mort car elles n'en peuvent plus de voir leurs enfants se morfondre dans le dénuement et l'inaction, et souvent, c'est la seule manière de garantir la survie de la famille restée au pays.

Seule l'arme de la répression a été utilisée jusque-là. Il semble qu'officiellement, on évite soigneusement d'évoquer ces corps que la mer rejette autrement qu'en fin de journal télévisé.

Nous entrons dans une phase délicate de la coopération entre l'Espagne et le Maroc. Nous avons souscrit des engagements clairs, parmi ceux-là, nous avons promis de tout faire pour stopper l'hémorragie. Nous nous sommes engagés devant nos partenaires à lutter véritablement contre le phénomène. Les autorités marocaines sont en train de verrouiller le Nord. Les arrestations et les arraisonnements se multiplient dans le Détroit. Mais aucun programme informatif sur nos chaînes de télé, personne ne daigne sensibiliser les familles ou les associations. Les réseaux se sont réorientés vers la filière tunisienne. Ils n'ont eu aucun mal à retracer d'autres itinéraires avec le



• Les malheurs des Marocains.

Maghreb. Et nous « héritons » aussi des malotris d'Afrique et d'Asie que nos voisins nous refilent avec empressement. Mais les pays du nord de la Méditerranée gèrent ce drame humain d'une manière expéditive. Pour le HCR, les autorités italiennes traitent ce douloureux problème sans états d'âme : beaucoup de candidats malheureux sont expulsés vers la Libye « sans qu'une procédure adéquate ait été conduite pour déterminer leurs éventuels besoins en matière de protection ». Alors que tous ceux qui demandent l'asile ont droit à une procédure équitable permettant d'établir leurs besoins en matière de protection internationale.

### Leurre

Plus inquiétant encore, l'Union européenne, désarmée devant l'ampleur du problème, cherche à s'en décharger sur les pays de la rive nord de la Méditerranée en lançant l'idée de la création de « camps de transit » dans les cinq pays du Maghreb. Ces camps représentent le plus haut degré de mépris de la personne humaine que l'on puisse atteindre. Ces camps de « premier tri » destinés à « examiner » les demandes d'immigration « justifiées » pour éviter l'immigration sauvage. Un leurre.

Ces camps ne feront qu'attirer des centaines de milliers de désespérés dans cette loterie. Les statistiques européennes parlent pourtant d'elles-mêmes : dans dix ans, l'Europe aura besoin, pour faire face au vieillissement de sa population, de la main d'œuvre non-européenne. Et quoi qu'il en soit, pour éradiquer le fléau, il faut le prendre à la

racine. Tant que nous regarderons la prospérité occidentale comme un Eden comparé au sud du Détroit où le chômage et la perte des repères ont fabriqué une nouvelle race de jeunes, déterminés à braver les vagues et tenter l'aventure pour vivre le rêve illusoire d'une Europe grasse et prospère où il suffit de sortir dans la rue pour trouver un travail miraculeux et devenir riche en quelques semaines.

La solution de la dignité indique aux pays d'origine, à commencer par le nôtre, d'interdire à tout citoyen de se transformer en mendiant international. Il faut expliquer aux futurs noyés pourquoi peu d'ex-clandestins ont vraiment réussi à trouver un emploi digne de ce nom, une vie plus respectable.

Soit on s'enrichit en marge de la loi soit on s'abonne au chômage puis au chapardage

avant d'intégrer pleinement l'illégalité. Nos « brûleurs » finissent souvent dealers, gibier de négriers ou délinquants. Les berlines rutilantes que l'on voit en été, conduites par des jeunes frais émoulus de la campagne, ont été acquises plus vraisemblablement par la petite criminalité que le travail d'arrache-pied dans les champs de tomates et les chantiers borgnes.

### Réseaux

Maintenant, nous avons nos régions exportatrices de clandestins, des réseaux rôdés et une masse humaine, un immense réservoir à clandestins où le geste désespéré s'est absolument banalisé. On en parle comme des études supérieures ou d'un stage qui donnerait enfin droit à ne plus crier famine. Les réseaux de l'émigration clandestine utilisent les mêmes filières que le terrorisme. En luttant contre l'une, on lutte contre l'autre. Il est bon de donner aux partenaires des garanties sur notre volonté de mettre un terme à ce flux migratoire qui précède un peu les futurs besoins de l'Europe. C'est peut-être là une clé du problème, abandonner la thèse trompeuse de « l'immigration zéro ». C'est en partie grâce aux immigrés que l'Europe s'est bâtie, la politesse serait de ne pas traiter leurs enfants comme du bétail.

Les vedettes de la gendarmerie royale et les garde-côtes espagnols sillonnent le détroit de Gibraltar. Une interminable partie de cache-cache se poursuit. On traque les embarcations de fortune, contraignant les damnés de toute l'Afrique à ruser indéfiniment en attendant de poser enfin le pied sur le sol d'un faux El Dorado. □

Amale Samie

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA SANTE  
DELEGATION PROVINCIALE  
ERRACHIDIA

AVIS RECTIFICATIF  
A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
(Séance publique)  
N°6/2004

A ajouter à la fin de l'avis d'appel d'offres la mention suivante:

***Pour le lot N°1, il est à préciser que : "Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n°2-94-223 du 16 juin 1994, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dispensera le candidat de la fourniture du dossier technique prévu par l'article 26 paragraphe 2 du décret n°2-98-482 du 30 Décembre 1998"***

Lots	Secteur	Classe	Qualification exigée
1	Construction	5	5.5

El Houcine M'Rabet, auteur d'Œdipe, l'odyssée d'un mythe

## Une œuvre en évolution

**El Houcine M'Rabet**, professeur à l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE), est titulaire d'un doctorat en littérature comparée de l'université de Paris III Sorbonne. Il vient de publier un livre sur "Œdipe, l'odyssée d'un mythe".



© Ph.MHI

• El Houcine M'Rabet.

• **Maroc Hebdo International:** Œdipe, l'odyssée d'un mythe, c'est le titre du livre que vous avez publié récemment à Casablanca. Quel est l'intérêt d'étudier une telle œuvre, qui tire ses origines des fins fonds de l'Antiquité?

- **H. M'Rabet :** L'homme vit de ses mythes où il se retrouve et se poursuit. C'est aussi dans ces mythes qu'il apprend à connaître sa propre odyssée dans ce qu'elle a de plus élevé et, souvent, de plus tragique. Ils sont notre polyvalence, les formes idéales du destin tragique de la condition humaine. Ils incarnent ce qu'il y a en l'homme d'éternel et d'in-définiment transmissible, sa grandeur et sa faiblesse, ses combats contre lui-même et contre les forces extérieures.

En effet, cette œuvre de Sophocle date de plus de mille cinq cents ans, ce qui n'empêche pas que le thème a été repris par de nombreux dramaturges à travers les époques. Ces époques successives sont de véritables prismes déformants sous lesquels le thème subit parfois des modifications profondes. À chaque époque, à chaque civilisation, ses idées, ses goûts, ses mœurs qui influencent directement l'évolution d'une œuvre et conditionnent sa signification.

• **MHI :** Ne trouvez-vous pas qu'étudier autant de versions, depuis Sophocle jusqu'à Toufiq Al Hakim, en passant par Corneille, Voltaire et Gide, ne soit pas un peu trop ambitieux ?

- **H. M'Rabet :** Pour rendre compte des modifications que subissent ces œuvres à travers les siècles, le choix de ces auteurs n'est pas du tout fortuit. Il m'a paru utile de procéder à ce choix d'auteurs, qui correspondent d'ailleurs à des époques différentes de l'évolution théâtrale, pour entre-

prendre cette étude comparative du mythe d'Œdipe, établir les relations d'influences, s'il y a lieu, entre les différentes versions et relever éventuellement les cas d'originalité.

Se limiter à la fois dans le sujet, dans le temps et dans l'espace en se consacrant à l'examen d'un seul thème chez un seul auteur, ou à une seule époque ou encore dans une seule littérature, l'ambition, certes, est ramenée à des propositions plus raisonnables, mais on ne saurait se faire d'illusion sur le résultat obtenu : l'étude demeure incomplète, elle détache le thème de ses tenants et aboutissants en pratiquant une césure arbitraire dans son histoire, elle risque de proposer pour original ce qui est en réalité l'expression d'une longue tradition, de prendre le particulier pour le général et, même si elle fait place à une relation plus poussée sur la signification d'un thème à une époque ou dans un auteur, elle s'expose à des généralisations abusives, à des erreurs de perspectives, à des déductions erronées.

Il faut signaler cependant que l'étude satisfaisante d'un thème ne peut s'entreprendre ni dans une conception démesurée, ni dans un cadre trop étroit : dans les deux cas, on n'atteint qu'à des dénombremments qui n'ont pas le mérite d'être entiers, à un survol, à un ordre chronologique. Certes la thématologie ne prétend pas renier les dénombremments minutieux, pas plus que le respect de la chronologie, deux éléments à la base du corps autonome que deviendra le travail achevé.

C'est dire que suivre, dans toute sa complexité, l'évolution d'un thème permettra de voir de quelle manière et dans quelle mesure un thème littéraire s'imprègne de l'idéologie des époques traversées, comment il la restitue et ce qu'il a représenté dans les phases successives de la civilisation.

• **MHI :** Quelle leçon tirez-vous de ce mythe?

- **M. M'Rabet :** Aristote, dans sa "Poétique", nous dit : Cette pièce est au faite de toutes productions dramatiques.

Rien que ce témoignage peut déjà inciter notre curiosité et guider notre choix. Quant aux leçons qu'on peut tirer de ce mythe, elles sont multiples et variées, c'est selon votre angle de lecture. Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est peut-être cette polyvalence du mythe, les héros sont en nous et nous sommes en eux : dans toute révolte il y a un Prométhée, dans toute conscience éprise de justice il y a une Antigone, cependant que le trait saillant de la nature d'Œdipe, c'est cette fougue avec laquelle il se porte au-devant de son malheur. Il incarne aussi cette faiblesse humaine qui ignore son destin : Œdipe est tour à tour roi plein de sollicitude, puis présomptueux, arrogant et finalement humilié, humble et honteux, le chant du chœur nous résume ce destin, celui de l'homme. □

Propos recueillis par IN

*Faut-il vous l'envelopper...*

Sens le Maroc !



Amale Samie

**L**a génération qui s'est fait trouer la peau pour l'indépendance de ce pays ne reconnaîtrait pas ses propres enfants. Nous sommes liquéfiés, aveulés, affalés sur des certitudes douteuses et des arrangements avec notre passé pour tripatouiller le présent. La presse officielle nous flatte dans le sens du poil et mobilise pour cela tout ce que l'Occident possède de feuilles confidentielles, de gazettes complaisantes et de périodiques mièvres distillant une idéologie qui n'est ni plus ni moins qu'une tentative de tuteller une seconde fois les grands enfants que nous sommes. Nous sommes à l'affût du moindre compliment venu de l'extérieur, il suffit que telle feuille de chou birmane écrive que l'artisanat marocain reflète le génie millénaire de notre peuple pour que la MAP s'extasie, que la télé s'en gargarise sur 4 journaux télévisés et que les bulletins autochtones en bavent, en le ressasant jusqu'à l'écoeurement. Nous, on essaie de se protéger sans grande conviction de cette avalanche de compliments descendants avec un bouclier en bronze, mais ça pleut de partout, le *Matin* le met en première page, précisant que c'est dans l'esprit de la marche du Maroc vers plus de progrès, de démocratie, d'État de droit et de cacahuètes, *L'Opinion* fait remarquer que le frère Boucetta l'avait dit en 1917 devant les inspecteurs du parti, Libération cite Elyazghi qui secoue la classe politique par une déclaration capitale : "les classes populaires n'ont jamais douté de leur génie millénaire". Un exemple de dépêche qui fait mouiller les thuriféraires bénévoles du Maroc triomphant, on le doit à la MAP, connue pour son nez fin : "Le Maroc regorge de matières naturelles qui composent les parfums des plus grands créateurs". Wouay, le Maroc regorge... Wouay wouay les parfums ! Ttttrakh, les plus grands créateurs ! Pai pai pai pai, pourvu qu'ils ne nous donnent pas le mauvais œil. Les Marocains, j'm'excuse à khouya, chi haaaja quand même !

Comme ça requinque, on pourrait en inventer : "Le président du Sénat kirghize a déclaré que la démocratie marocaine s'inscrivait dans le siècle futur, tant elle est avancée". Tu te rends compte? Qu'est-ce qu'on a à foutre du pétrole ?

Alors après ça, tu vois, on craint plus rien, même pas l'ONU, c'est l'attaché culturel du consulat du Chili à Kigali qui nous l'a assuré lors d'une réception donnée par S.E l'Ambassadeur du Maroc au Kwazulu. Même les Africains, ils nous admirent, surtout à cause de notre génie millénaire qui fleure le renfermé.

J'ai toujours pensé que la flore marocaine avait un immense avenir devant elle, surtout la fameuse espèce autochtone qui pourrait ramener au Maroc les 12 milliards de dollars qu'elle rapporte annuellement aux trafiquants. Mais ce qu'en dit le mensuel "Afrique Magazine", cité par MAP, dépasse de loin ce que je prévoyais : dans un article intitulé "Afrique, jardin d'Eden pour les parfumeurs", le magazine relève qu'au Maroc, on trouve de la camomille, de la fleur d'oranger qui apparaît dans "My Torrente" et "Pure poison" de Christian Dior, du jasmin et des dattes, présents dans "Rykiel Woman", du mimosa, de la mousse d'arbre, de la mousse de chêne, de l'origan et de la rose utilisés dans le nouveau parfum "Love in Paris" de Nina Ricci. Yes. Et surtout, les notes balsamiques du cèdre de l'Atlas sont mises en lumière dans "Incanto pour homme" de Salvatore Ferragamo et dans "Nomade", des parfums d'Orsay. Les notes balsamiques mènent à tout. Un détail, toutefois, pour les notes balsamiques du cèdre, elles concernent exclusivement le cèdre du Rif qui ombrage les champs de riz de Kétama. C'est pour ça que des fois, l'odeur du cèdre précède de peu celle du voyage à travers les effluves spatiaux.

Et la herriga est présente dans Pique-moi, de Mister Agdane.

Et à Sidi Moumen, ça sent "Merdredi" de Paco Toutalegou.

Le Maroc est réputé pour le romarin qui entre dans la fabrication des parfums, mais il est aussi connu pour ses 15 millions de misérables qui croupissent dans la gadoue et l'indifférence, c'est un pays connu pour ses budgets détournés, sa classe politique véreuse et cette déplorable habitude de chercher chez les autres une approbation que le peuple ne donne pas. Forcément, le peuple ne se fournit pas chez Dior. □



Rencontre avec Samia Selmani, l'épouse de Hicham Alami Hassani, l'égorgeur de ses propres enfants Mohamed et Noria

## “Mon mari était schizophrène”

**Le double infanticide de Rabat a horrifié le Maroc. Comment comprendre le geste dément de ce père qui égorge sauvagement ses enfants avant de se donner la mort sur son lieu de travail ? L'homme de la rue a une explication expéditive, seul un mari bafoué dans son honneur peut agir ainsi. Il est pour le moins injuste de porter ainsi la suspicion sur la femme. Car, selon un enregistrement laissé à son père pour expliquer son geste, le meurtrier lave sa femme de cette accusation.**

**O**n peut difficilement rencontrer une personne aussi profondément plongée dans l'affliction et la détresse. La douleur de Samia Selmani est insondable, elle

Amale Samie

vient de perdre ce qu'une mère a de plus cher, sa progéniture, la chair de sa chair, deux superbes enfants, Si Mohamed, 8 ans, et Nouria, 7 ans. Cependant, le drame de Samia est encore plus horrible que tout ce que l'on peut imaginer. C'est son propre mari, Hicham Alami Hassani, qui a égorgé ses propres enfants.

### Mariage

Hicham, sertisseur de son métier, a choisi la pire manière de perpétrer son crime, ce lundi premier octobre 2004, avant de se donner lui-même la mort, en se tranchant la gorge. Il a monté un scénario étalé sur 3 jours, puis il a choisi et acheté un couteau, et attendu d'être seul avec ses enfants pour les égorgés jusqu'à la décollation, leur tête ne tenant plus au corps que par des lambeaux de chair.

Comment ce jeune couple a-t-il fait pour plonger à pieds joints dans ce cauchemar ? Au tout début, il y a une belle histoire d'amour.

Samia, 17 ans, lycéenne, rencontre un jour un jeune homme avenant, il a 25 ans, un physique agréable et se met à lui faire la cour. Elle ne tarde pas à tomber éperdument amoureuse de lui, et il est aussi passionné qu'elle. C'est donc avec un bonheur sans mélange qu'ils se marient en 1995. C'est un couple



• Hicham et Samia Alami Hassani.

*Pourtant, quelque chose ne tourne pas rond, dans ce mariage. Ce n'est ni le manque d'amour, ni les problèmes qui empêchent les deux jeunes époux de vivre pleinement le bonheur.*

qui a toutes les chances d'être heureux, ils sont jeunes, ils s'entendent, la vie est belle.

Pourtant, quelque chose ne tourne pas rond, dans ce mariage. Ce n'est ni le manque d'amour, ni les problèmes qui empêchent les deux jeunes époux de vivre pleinement le bonheur. Samia, en effet, s'aperçoit que son mari est un homme qui porte une profonde blessure.

Pour elle “Ça remonte à son enfance, il m'a raconté que son père battait sa mère, que c'était un homme violent et suspicieux”. Ça l'avait marqué. Ce père avait aussi des idées très tranchées sur les places respectives de l'homme et de la femme dans le couple, Hicham héritera de cet-

te conception. Quant à sa mère, elle n'a jamais digéré la suffisance de la belle-famille qu'elle a donnée à sa fille Asmae. Le mari d'Asmae est issu d'une «grande famille», ses parents considèrent que son mariage avec la sœur de Hicham est une mésalliance.

### Hantise

Ils regardent avec condescendance cette union avec la famille Alami Hassani, connue dans la ville de Benahmed pour sa modestie. Hicham ne manque pas de remarquer que sa maman en conçoit un fort ressentiment. Il ne cessera jamais de souffrir de ce sentiment d'infériorité de

sa mère. Il ne l'oubliera jamais, il fera même de sa vie une course incessante vers l'ascension sociale. Si Mohamed naîtra un an plus tard, puis un an après vient Nouria. Mais au lieu d'apporter plus de bonheur à la petite famille, les enfants deviendront vite un sujet de discussion puis de discorde, Hicham a une terrible hantise, une obsession, il ne veut pas que ses enfants soient un jour en proie à la condescendance que sa mère a subie.

«J'ai vite vu que Hicham n'était pas l'homme qu'il avait l'air d'être. Généralement, c'était un homme calme, affectueux, patient. Mais parfois, il suffisait d'une simple contrariété pour

qu'il entre dans une fureur noire contre tout, contre tous, contre moi et parfois même contre ses enfants.

Puis à la longue, je me suis aperçu qu'il avait les mêmes idées que celles qu'il reprochait à son père. Pour lui, la place d'une femme est derrière celle de l'homme. Déjà à cette époque ont commencé à apparaître les premiers signes des troubles du comportement qui s'aggraveront par la suite chez lui. Il était facilement irritable, il avait des manies”.

### Couple

Il lui arrivait parfois de se laver les mains plusieurs fois de suite sans raison, quand il montait dans sa voiture, il en redescendait aussi vite en disant à sa femme Samia : « Je crois que j'ai oublié de fermer la porte ». Il remontait à la maison pour trouver qu'en fait, il avait bien mis tous les verrous. Quand il redescendait, il disait : «Tu crois qu'on a fermé le gaz ?». Elle avait beau répondre par l'affirmative, il fallait qu'il remonte pour vérifier.

Autrement, c'était un père affectueux, il ne buvait pas, fumait peu, et travaillait beaucoup. De plus, il avait appris un bon métier, il était sertisseur en joaillerie.

Au début, il gagnait 9.000 Dh, puis son salaire est passé à 12.000 Dh quand il a changé de patron, jusqu'à ce qu'un jour, il soit embauché par un des joailliers les plus cotés du Maroc, Patrick Azuelos. Là, il s'est mis à travailler aux pièces. Il faisait de l'excellent travail, et il était rapide. Il gagnera désormais

60.000 Dh chaque mois. Tout semblait aller pour le mieux dans le couple.

Les enfants sont inscrits dans d'excellentes écoles de Rabat, Nouria est à Paul Cézanne, Si Mohamed est à Riyad Al Maârifa. Cela coûte cher, mais Hicham a un but et un seul dans la vie : la réussite de ses enfants, il veut qu'ils étudient et surtout qu'ils deviennent riches, il ne veut pas qu'ils endurent ce qu'il a enduré quand il était enfant. Alors un jour, il décide d'apprendre son métier à sa femme.

C'est peut-être là que la vie du couple va complètement basculer, c'est à dater de ce jour-là que le malheur hantera leur existence. Samia apprend, elle apprend très vite, elle est soigneuse, vive, elle aime le travail, alors elle ne va plus cesser de progresser, elle finira par le dépasser et c'est ce qui le rendra de plus en plus aigri et jaloux.. Bien sûr, elle gagne très vite autant que lui, chez Azuelos, le célèbre joaillier.



• Mohamed Alami Hassani.



© Ph. DR

• Noria Alami Hassani.

## Bienveillance

Ils sont presque riches, ils louent un gentil appartement Rue Tensift, dans l'Agdal, ils ont tout pour être heureux. Mais ils ne le seront plus jamais. Ce qui fera dire à certains collègues et amis que cette bienveillance patronale était due à des relations intimes entre Patrick Azuelos et Samia Selmani et que Hicham le soupçonnait. Bien entendu, Samia nie avec véhémence. Mieux, selon un enregistrement laissé à son père pour expliquer son geste, le meurtrier lave sa femme de cette accusation. Cette preuve est en possession de la police de Rabat.

«*L'humeur de Hicham était changeante, il passait très vite du rire à la fureur noire, il piquait des crises bruyantes en public, il ne supportait pas d'être contrarié. Lunatique, il gâchait nos soirées, nos sorties, nous passions vite du plaisir au drame. De plus, il tentait de combler les lacunes de sa trop courte scolarité -il est sorti du collège- en dépensant beaucoup dans des lieux courus, il laissait des pourboires princiers, menait grand train, mangeait aux meilleures tables et fumait le cigare. Mais surtout, il avait une peur vissée au corps, celle que sa mère doute un jour de sa réussite ou s'aper-*

*çoive qu'il n'est pas aussi riche qu'il le dit*». Alors il lui donnait de l'argent. Beaucoup d'argent. Mais la vie des jeunes époux ne s'améliore pas. Les disputes se multiplient, comme les coups, y compris sur le lieu de travail. Ils seront ainsi «remerciés» deux fois par Azuelos pour scène de ménage dans la joaillerie même.

Puis Hicham s'absente beaucoup. Comme lui et sa femme sont les deux seuls sertisseurs d'Azuelos, il se dit qu'ils sont devenus indispensables. Ainsi, parfois, il rangeait son établi et proposait à sa femme des virées au soleil, d'hôtel de luxe en hôtel de luxe, comme des amoureux insoucients.

Un jour Patrick Azuelos, le patron de Hicham et Samia, en a assez de ce sertisseur qui lui fait régulièrement faux-bond. Il embauche un sertisseur d'appoint et comme les temps sont durs et qu'il n'y a plus autant de travail qu'avant, Hicham quitte son travail et vient à Casablanca, sûr que son métier est aussi apprécié que naguère. Les choses ont changé, pourtant. Il court les joailleries, cherchant en vain un travail en rapport avec son adresse, son expérience et surtout ses besoins, il est forcé de constater qu'il n'y a rien pour lui, à Casablanca.

Hicham se rend soudain compte qu'il est au chômage, qu'il n'y a pas la moindre chance qu'il en sorte. Et il demande à sa femme de l'aider à continuer d'entretenir sa mère à lui dans l'illusion qu'il a réussi, qu'il est riche et heureux, en un mot, qu'il l'a vengée des humiliations du passé. Mais le sentiment de son échec le hante, il perd l'estime de soi et sombre dans la violence. «*Les scènes de ménage étaient de plus en plus fréquentes, j'étais éprouvée de vivre avec un homme qui avait une double personnalité, un schizophrène. Oui, mon mari était schizophrène* ». Huit mois avant le drame, à un mois d'intervalle, il menace sa femme de l'égorger.

## Traumatisme

Les voisins interviennent, menacent d'alerter la police. «*Mais moi, je n'en pouvais plus, les enfants et moi vivions dans la terreur. J'ai commencé à lui demander le divorce. Mais il ne voulait rien entendre, il disait que si je voulais qu'on se sépare, il n'y avait rien d'aussi simple, qu'il lui suffisait de m'égorger pour que je sois débarrassée de lui ! Je lui ai ensuite dit que s'il ne voulait pas du divorce, j'étais prête à aller ailleurs vivre avec mes enfants,*

*si c'était mieux pour lui. Mais il ne voulait rien entendre. Il redevenait doux, plein de repentir, puis il me promettait que c'était fini, qu'il ne serait plus jamais violent. Et moi, je le croyais. Mais la situation ne s'améliorait pas. Et les ennuis d'argent ne faisaient que l'enfoncer encore plus dans un sentiment d'échec, d'impuissance et c'était terrible pour lui. Un jour, pris d'une bonne résolution, il est retourné chez Azuelos pour lui demander du travail. En vain*».

Voilà maintenant six ans que Samia travaille avec Hicham. Mais en fait, Hicham est licencié alors qu'elle continue de travailler dans le saint des saints, celui où il l'a conduite lui-même, jeune débutante timide, six ans auparavant.

Son caractère a changé. Ses moments de « normalité » deviennent de plus en plus courts. Samia est harassée, elle n'en peut plus, elle veut partir et le lui dit. «*Il s'est mis à pleurer, à supplier, me disant que sans moi, il serait définitivement perdu, qu'il allait faire un effort, lutter, se soigner* ». «*Donne-moi encore une chance* lui dit-il, et pour te prouver que je suis sincère, je vais aller demander une aide médicale, teste-moi, si je ne m'améliore pas, alors je te promets de te laisser partir. Mais

*essayons une dernière fois* ».

Hicham se rend alors chez le Dr Lebbar, psychologue à l'Agdal. Il raconte ses premières séances à Samia, lui disant que le médecin a diagnostiqué chez lui des traumatismes datant de son enfance et lui a proposé une thérapie sur laquelle il est très optimiste. Samia se reprend à espérer.

## Somnifère

Ses espoirs seront vite déçus : devant le travail sur lui-même que lui demande son psychologue, il est découragé. Un jour, il rentre en pestant qu'on lui faisait perdre son temps : «*J'ai besoin de médicaments pas de bavardages* ». Il cherche lui-même un psychiatre.

C'est au Professeur Mohamed Fouad Benchekroun, psychiatre r'bat de renom, qu'il s'adresse. Le Professeur a tout juste le temps de faire plus ample connaissance de son patient. Il lui prescrit néanmoins un antidépresseur et un somnifère des plus courants. Toutefois, il émet le souhait de voir Samia. Hicham n'aime pas cette idée : «*Il ne voulait pas que je dise ce que je vivais vraiment avec lui, qui il était vraiment* ». Il en veut à sa femme d'avoir parlé de lui avec son médecin.

Il tente ensuite de revenir à son travail. Il est accepté, mais il ne pourra plus gagner autant qu'avant. Par contre Azuelos lui propose généreusement de couvrir les frais de scolarité des enfants, le loyer.

Cela ne lui convient pas. Il s'ouvre à son médecin de son désir d'émigrer à Londres, capitale internationale du diamant, pour tout recommencer à zéro, revenir avec un capital et créer son propre atelier. « *Le Pr. Benchekroun lui a fait remarquer qu'il ne parle pas anglais et lui propose d'envisager d'émigrer vers un pays francophone. Mais il n'était intéressé ni par la France ni par le Canada. Il est tombé alors dans une espèce de prostration.* »

« *Je vais rester chômeur toute ma vie. Mes enfants seront des ratés. Ils feront des études supérieures, auront une licence, puis ils deviendront les domestiques d'autres jeunes licenciés mieux nés qu'eux. Et ça, je ne le veux pas, je ne peux pas accepter que mes enfants soient les domestiques de qui que ce soit. Je veux être riche, comme ça, je pourrai les lancer dans leur carrière. C'est à ça que sert un père. Et un père qui ne peut pas offrir cela à ses enfants est indigne de vivre. Je préfère les voir morts plutôt que servants. Il entre alors dans une longue période de prostration.* »

## Humeur

Il n'en sortira que trois jours plus tard. Mais là, il est littéralement métamorphosé. Le vendredi premier octobre, c'est un autre Hicham qui naît. Il est joyeux comme il ne l'a pas été depuis des années, il chantonne, il débord d'énergie, en un mot, Hicham est, sans raison, devenu un homme épanoui. Samia, habituée aux changements d'humeur de son mari, n'est pas prompte à croire que son humeur s'est stabilisée. Mais lui, il semble ne s'apercevoir de rien. Il emmène Si Mohamed et Nouria chez leur photographe à Agdal et il pose avec eux pour un portrait de famille. Puis au retour, il propose à Samia d'aller voir la famille à Casablanca, le lendemain samedi.

Arrivés à Casablanca, ils se rendent chez la mère de Samia. Ils y restent une heure. Puis ils se rendent chez les parents de Hicham vers 16 heures. Là,

Hicham émet un souhait étrange, il voudrait que ses enfants voient tous leurs cousins. Ce week-end-là, d'ailleurs, il voudra voir toute la famille, grands et petits. C'est alors un défilé de tous les cousins de Nouria et Si Mohamed.

Hicham voit aussi son frère, sa belle-sœur et enfin des cousins à lui, comme s'il tenait à voir tout le monde avant un voyage imminent. Samia ne comprend rien à cette frénésie, mais comme il a l'air heureux, elle espère que cela durera. Après dîner, il envoie chercher une énorme glace chez Oliveri.

Le dimanche matin, il est réveillé à 9 heures. Il sort en disant qu'il a encore de la famille à voir. Samia est sûre qu'il est en train de souhaiter un bon ramadan à toute sa famille. Elle ne sait pas qui il est allé voir. Il rentre à midi, et lui demande de préparer les affaires, il a hâte de rentrer à Rabat.

Juste avant son départ, il croise son père qu'il embrasse avec passion. Il se dirige ensuite vers le domicile de son beau-frère « *ne serait-ce que pour le saluer.* » Il ne voulait pas rester à déjeuner alors que la table est mise, « *nous déjeunerons à Rabat.* »

À peine arrivés, restaurés, il dit à Samia : « *Je me sens fatigué, si on faisait une sieste?* ». Elle le rejoint dans la chambre. « *Il me serrait si fort que j'en perdais le souffle. Excuse-moi, Samia, pour tout le mal que je t'ai fait, n'arrêterait-il pas de me dire, pardonne-moi.* » Il est affectueux comme il ne l'a jamais été. Vers 19 heures, il lui propose d'aller au MacDonald. Elle veut bien. Il avait juste l'air pensif. Autrement, il semblait vraiment joyeux. « *On est rentrés, et il avait l'air aussi bien qu'il l'était depuis deux jours. On s'est couchés vers 22 heures.* »

## Pressentiment

Le lendemain, lundi 4 octobre, on s'est réveillés, chez nous à Rabat, avec une dizaine de minutes de retard. Je suis allée à mon travail pendant qu'il s'apprêtait à emmener les enfants à l'école. Ce matin-là était un matin comme les autres. Jusqu'au moment où je l'ai vu arriver à mon bureau. Il était environ 11 h 15. Il était habillé très chic, rasé de près, souriant. Qu'est-ce qui t'amène, lui ai-je demandé?

« *Je suis venu voir Patrick pour*



© Ph. DR

« *Je ne peux pas accepter que mes enfants soient les domestiques de qui que ce soit. Je veux être riche, comme ça, je pourrai les lancer dans leur carrière. C'est à ça que sert un père. Et un père qui ne peut pas offrir cela à ses enfants est indigne de vivre.* »



© Ph. DR

- En haut, Mohamed et Noria dans leur lit.
- En bas, leur père Hicham Alami Hassani.

qu'il ne m'oublie pas, le jour où ses affaires reprendront ».

Samia qui doit s'absenter deux minutes, quitte son bureau. Quand elle y revient, il s'est enfoncé à l'intérieur.

« *Hicham, ouvre* », lui dit-elle à travers la porte.

Il n'ouvre pas, il parle au téléphone. Il le lui dit. « *Laisse-moi parler à mon beau-frère* », crie-t-il. Alors Samia a un drôle de pressentiment. OUVRE !!! hurle-t-elle.

« *Pourquoi ? De toutes façons, ça ne sert à rien. J'ai essayé d'empoisonner le chien, il a vomie le poison...* »

« *OUVRE !!!* », hurle Samia. Les gens viennent, mais il n'ouvre pas. Elle entend seulement ces mots assourdis derrière la porte : « *J'ai égorgé les enfants* ». Samia n'en croit pas

un mot, au début. D'ailleurs Hicham continue de parler au téléphone. Pourtant, elle a soudain une espèce de pressentiment. Elle court dans la rue comme une folle, sans sac, sans téléphone, elle arrête un taxi, et lui demande de faire vite. Arrivée chez elle, elle s'aperçoit qu'elle a laissé ses clés au travail. Elle cogne comme une sourde à la porte, pas de réponse. Elle redescend chez un serrurier qui refuse d'enfoncer sa porte. Elle appelle alors la police.

## Sang

La police hésite, appelle les pompiers. D'abord réticents, ils finissent par défoncer la porte à la hache. Samia se précipite à l'intérieur. C'est un bain de sang, qu'elle découvre. Si Mohamed

est dans la chambre à coucher des parents, la gorge ouverte jusqu'à la nuque. Nouria gît dans son lit, la gorge tranchée aussi. Samia s'effondre. Pressée par les inspecteurs de police, elle parvient néanmoins à leur donner les premières explications.

C'est quand on lui demande si elle sait qui a commis ce crime qu'elle répond par l'affirmative et c'est seulement alors qu'elle se souvient que Hicham est encore enfoncé dans son bureau, chez Azuelos.

Quand la police y arrive, dès qu'elle force la porte de l'atelier, elle découvre Hicham baignant dans son sang, il vient de s'égorger lui-même.

Samia sanglote. Son regard se perd dans le vide, sa voix s'éteint, plus un mot ne sortira de ses lèvres... □

www.maroc-hebdo.com  
Directeur de la Rédaction  
Rédacteur en Chef

Mohamed SELHAMI  
selhami@maroc-hebdo.press.ma

Editorialiste  
Abdellatif MANSOUR  
mansour@maroc-hebdo.press.ma

Chroniques  
Maïssa BATEH  
maïssa@maroc-hebdo.press.ma

Mustapha SEHIMI  
sehimi@maroc-hebdo.press.ma

Driss EL FAHLI  
fahli@maroc-hebdo.press.ma

Grand Reporter  
Amale Samie  
samie@maroc-hebdo.press.ma

Secrétariat Général  
Noureddine JOUHARI  
johari@maroc-hebdo.press.ma  
et Abdellah RAJY  
rajy@maroc-hebdo.press.ma

Rédaction  
Loubna BERNICHI  
loubna@maroc-hebdo.press.ma

Chifaâ NASSIR  
chifaa@maroc-hebdo.press.ma

Seddik MOUAFFAK  
seddik@maroc-hebdo.press.ma

Aïssa AMOURAG  
aïssa@maroc-hebdo.press.ma

Abdallah BEN ALI  
benali@maroc-hebdo.press.ma

Najlae BENMBAREK  
najlae@maroc-hebdo.press.ma

Issam NAJATI  
issam@maroc-hebdo.press.ma

Mustapha TOSSA  
tél: 06 03 21 09 69  
fax: 01 45 77 17 45  
tossa@maroc-hebdo.press.ma

Assistante de Rédaction  
Samira TAKHAMAT  
samira@maroc-hebdo.press.ma

Mise en pages & Photogravure

Fatiha ABIDINE ZOUAK  
Ghizlane HMAICH  
Bahija EL BOUZZAOUI

MAROC HEBDO INTERNATIONAL  
14, rue Jean Bonal  
92250 Lagarenne Colombes  
Edité par Maroc Hebdo SARL  
RCS : Nanterre B 4030 75 146  
Commission paritaire N° 76491  
ISSN : 1274-1167

Administration, Marketing  
& Développement

Directrice générale

Asmae HASSANI  
asmae@maroc-hebdo.press.ma

Comptabilité et finances

Rachid MAAJI  
rachid@maroc-hebdo.press.ma

Dépôt légal:

82/91 - ISSN : 1113-0091 -  
CCP : 1806-67C

4, rue des Flamants-Riviera -  
Casablanca - Maroc

Standard

Tél.: 022.23.81.76 (10 LG)  
Fax : 022 98 21 61

Télécopies

Direction : 022 98 39 74  
Rédaction en chef: 022 98 28 03

Commercial : 022 98 13 46

Internet: http://www.maroc-hebdo.com  
E-mail : mhi@maroc-hebdo.press.ma

Directeur de la publication  
Mohamed SELHAMI

Distribution  
NMPP  
SOCHEPRESS

Impression  
Maroc Soir  
SA MAROC



Exposition à Casablanca de l'artiste peintre marocain Mehdi Qotbi

# Le goût du challenge

Natif de Rabat en 1951, Mehdi Qotbi, qui n'a pas exposé au Maroc depuis sept ans, vit et travaille à Paris depuis le début des années 70.

Baptisée « Mehdi Qotbi : Le voyage de l'écriture », une exposition d'une centaine d'oeuvres de l'artiste-peintre marocain Mehdi Qotbi, inaugurée le jeudi 30 septembre, se poursuivra jusqu'à fin décembre 2004.

Cette exposition réunit des oeuvres étalées sur une vingtaine d'années de travail de l'artiste, et des collections privées et institutionnelles marocaines ainsi que les célèbres peintures des Rencontres écrites, réalisées par Qotbi avec la complicité de peintres et écrivains de renom. Cet artiste qui a pu forger une expérience à part dans le domaine des arts plastiques marocains est, en effet, un grand voyageur qui va à la rencontre de l'autre. Qotbi cherche également à exprimer son enracinement dans son pays natal, le Maroc.



• Mehdi Qotbi.

## Tolérance

Il va au-delà des arts plastiques pour la rencontre notamment de « la poésie, la spiritualité, les racines, l'exil et le voyage », comme il l'exprime. Concernant la lettre arabe constante dans ses oeuvres, Qotbi reconnaît que l'écriture arabe est inscrite dans une modernité et que la couleur est essentielle pour lui, car elle lui procure un grand bonheur.

Et l'artiste d'ajouter que ses travaux traduisent les valeurs de

grand talent et une vraie intuition. Ses oeuvres sont tellement originales et uniques dans leur genre », a noté le diplomate français, ajoutant que « l'oeuvre de l'artiste marocain représente une écriture dans l'écriture ».

Présent lors de l'inauguration de cette exposition, l'ambassadeur de France au Maroc, Philippe Faure, a affirmé connaître et apprécier l'oeuvre et l'artiste pour avoir acquis cinq de ses toiles. « Il a un

grand talent et une vraie intuition. Ses oeuvres sont tellement originales et uniques dans leur genre », a noté le diplomate français, ajoutant que « l'oeuvre de l'artiste marocain représente une écriture dans l'écriture ».

## Distinctions

A l'occasion de cette exposition, un livre préfacé par le ministre français de l'Intérieur, Dominique de Villepin, a été co-édité par

Attijariwafabank et l'Institut français du Nord.

Sur la préface, est marqué que « c'est parce que la couleur, la langue, l'espace et le signe se mêlent ensemble dans l'oeuvre de Qotbi, qu'ils composent un paysage unique et neuf, et qu'ensemble, ils parlent à la façon dont l'oiseau marche sur la neige ou le sable ». Natif de Rabat en 1951, Mehdi Qotbi, qui n'a pas exposé au Maroc depuis sept ans, vit et travaille à Paris depuis le début des années 70. Il figure dans un grand nombre de collections publiques et privées, au Maroc, en France, aux Etats-Unis, en Indonésie, en Arabie saoudite, en Jordanie, en Allemagne et au Canada. Il a récolté plusieurs distinctions nationales et étrangères: Officier de l'Ordre du Trône, Chevalier de la Légion d'Honneur et Chevalier des Arts et Lettres.

Ainsi, le ministre De Villepin l'a décoré en juillet 2003, à Paris de l'insigne d'Officier de l'Ordre national du mérite, l'une des plus hautes distinctions de la République française pour couronner les efforts de l'artiste en faveur du rapprochement entre les communautés française et marocaine.

Ce peintre communicateur, est aujourd'hui devenu un véritable médiateur culturel entre la France et le Maroc. □ CN

## RENDEZ-VOUS

### • Conférences

L'Institut français de Rabat accueille le professeur Dominique Gaubet, pour deux conférences à Kenitra le 7 octobre, à l'Université Ibn Toufâil, et à l'Institut français de Rabat le 9 octobre.

Auteur de l'ouvrage « Les mots du bled : création contemporaine en langues maternelles, les artistes ont la parole », D. Gaubet laisse la parole aux artistes d'horizon divers : dramaturge, écrivain, dessinateur, chanteurs, qui expliquent en quoi leur langue d'origine trouve sa place dans leurs créations.

### • Rencontre

« Ville et citoyenneté » est le thème d'une rencontre culturelle qui est organisée du 7 au 10 octobre à Kenitra, à l'initiative de la commune urbaine de la ville.

Le programme de cette manifestation, organisée en collaboration avec l'Université Ibn Tofail et la délégation du ministère de la Culture, comporte un colloque qui se déroulera en trois séances, une table ronde sur « Les femmes et la ville », des expositions

de livres, de produits d'artisanat local, de photographies, des spectacles de musique et des projections de films ainsi que des tournois sportifs.

### • Conférence

Une conférence internationale de suivi du « Sommet mondial sur la société de l'information », tenue à Genève en décembre 2003 sera organisée du 22 au 24 novembre 2004 à Marrakech. Cette conférence s'impose également en tant que rencontre préparatoire du prochain Sommet qui aura lieu en Tunisie en 2005.

Cette conférence sera co-organisée par le ministère de la Communication et le ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales ainsi que le réseau international des chaires Unesco en communication « Orbicom ».

Elle connaîtra la participation de plusieurs sommités nationales et internationales du monde de la communication et des technologies de l'information.

### • Exposition

Le corps entre son parfum et son dépérissement est le thème d'une exposition de peintures de Khadija Tnana montée jusqu'au 30 octobre à Rabat à la Galerie Bab El Kébir. Native de Tétouan, Khadija Tanana, présidente de l'Association Créativité féminine, a monté sa première exposition en 1992 à Fès. Elle a créé, au côté d'artistes méditerranéens le groupe Ras Al Hanut.

### Rencontres

L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences, ANAPEC, organise, du 11 au 14 octobre, en partenariat avec des universités et des instituts supérieurs, des journées portes ouvertes sous le thème « unissons nos compétences ». Ces journées auront lieu à Rabat, Salé, Fès, Tanger, Oujda, Kénitra, Tétouan et Taza. Le programme comprend des rencontres entre des cadres de l'Agence et des étudiants, dans le but de renforcer leurs capacités de communication et leur permettre d'exprimer leur compétence lors des entretiens d'embauche.



Il était une fois Abdelkhalek Torres

## La patrie dans la peau

**Le leader du mouvement national de la zone nord, sous occupation espagnole, avait le magnétisme des grands meneurs d'hommes et la verve des grands tribuns.**

Les générations se succèdent, la population se renouvelle, les préoccupations du moment changent, les servitudes du présent accaparent les esprits. Mais des noms et des visages demeurent, envers et contre l'usure du temps et son œuvre amnésiante.

Abdelkhalek Torres est l'une de ces figures qui ont fait que l'indépendance du Maroc ait été possible et effective. Récemment, le haut-commissariat aux anciens résistants et membres de l'armée nationale de libération, ont rendu hommage au rôle primordial de cette personnalité éminente dans la lutte contre l'occupation coloniale.

Natif de Tétouan en 1910, l'indépendance du Maroc, il y a cru dès son jeune âge, dans les années trente. Les conditions de son engagement patriotique étaient particulièrement difficiles. Il devait agir à partir de la zone nord, territoire sous Protectorat espagnol.

Après la fin de la guérilla implacable menée par Mohamed Ben Abdelkrim Al Khatabi dans le Rif, en 1925, l'embrigadement de supplétifs marocains dans la guerre civile d'Espagne (1936-1939) aux côtés des troupes anti-républicaines du général Franco, avait quelque peu brouillé les cartes. Cette aide précieuse, tout comme l'appui militaire apporté à la France libre du général de Gaulle, pendant la guerre, devaient, l'une et l'autre, se traduire par une plus grande compréhension des revendications d'émancipation marocaines.

Il n'en fut rien. Si ce n'était, tout au plus, le relâchement du carcan oppressif sur les nationalistes d'une zone nord qui est, ainsi, devenue un territoire-refuge pour les résistants de la zone sud poursuivis par la police française.

### Leader

Abdelkhalek Torres en était le maître d'œuvre. Le Parti de la réforme nationale, fondé par lui, était devenu le point de ralliement de tous ceux qui refusaient le fait colonial. Son journal, le *Rif*, puis *Al Hayat*, en était l'outil d'expression.



• Abdelkhalek Torres avec SM Mohammed V et Jamal Abdenasser.

Le principe d'unité nationale et territoriale du pays ne faisait pas de doute. Il était constamment présent dans la stratégie de Torres. Mais la jonction des mouvements nationaux des deux zones d'occupation ne fut pas facile. Pendant la seconde guerre mondiale, un sentiment diffus, plus anti-français et anti-espagnol que pro-allemand, traversait les esprits des nationaux, à partir de l'adage «les ennemis de nos ennemis sont nos amis». Ce sentiment-là était plus accentué dans la zone nord. Abdelkhalek Torrès, un peu comme Anouar Al Sadate, y succomba un moment, histoire de sonder un terrain qu'il a vite fait de découvrir impraticable.

### Tribun

C'est vers la Ligue arabe, à partir de 1945, date de sa création, qu'il se tourna. La voie panarabiste ayant été ouverte par Abdeslam Bennouna, et les solides amitiés de celui-ci, avec Chakib Arsalan, grand égyptien, homme de lettres et l'un des précurseurs du nationalisme arabe, qui avait fait le déplacement à Tétouan dans les années trente.

Abdelkhalek Torrès était nourri de tous ces affluents qui vous fondent la plus inébranlable des convictions : l'attachement à un pays et l'ancrage dans une culture. Il en a été le produit et le digne représentant, en tant que l'un des leaders les plus charismatiques du mouvement de libération national. Il avait également compris que le succès de ce mouvement passait par l'unité d'action.

Qu'il ne suffisait pas d'être dans le vent de l'histoire pour mener à bien une juste cause; il fallait aussi être efficace.

Dès la signature du Manifeste de l'Indépendance, le 11 janvier 1944, la coordination devient quasi-permanente avec le front anti-colonial du Sud. Elle se renforce avec la déposition de Mohammed V, le 20 août 1953, pour aboutir à une fusion avec l'Istiqlal, le 18 novembre 1956. Comme pour signifier que le Maroc, anciennement sous deux protectorats, est un et indivisible.

Un apport inestimable, au plan politique, évidemment, mais aussi au titre de la stature du personnage. Abdelkhalek Torrès avait le magnétisme des grands meneurs d'hommes et la verve des grands tribuns.

Au lendemain de l'indépendance, Abdelkhalek Torrès sera désigné ambassadeur au Caire. Dans cette capitale du monde arabe où il avait fait ses études à l'université Al Azhar, il renouera avec ses références intellectuelles et ses sources d'engagement politique. Il y rencontrera aussi, une personnalité historique à laquelle il voue une admiration sans faille, Mohamed Ben Abdelkrim Al Khatabi, le héros de la guerre du Rif.

Il fut d'ailleurs l'artisan de la rencontre de celui-ci avec Mohammed V, au Caire, en 1958. Décédé le 27 mai 1970, Abdelkhalek Torrès mérite de vivre dans la mémoire des jeunes et des moins jeunes. □

A. Mansour

## Musulmane Fashion



Driss Fahli

Cette semaine, j'ai raté un truc sympa. Je comptais partir en France dans un patelin à acronyme composé qui n'est autre que Montreuil-sous-bois. C'est le genre de patelin périphérique qui n'a rien d'autre à vous offrir en dehors de la visite organisée de la caserne des pompiers ou l'expo d'horticulture animée par l'association scoubidou. 70% de sa population crèche en HLM (habitation à Loyer Modéré). Pourtant, une fois n'est pas coutume, c'est dans ce patelin excité et multiethnique qu'une marque de fringues, qu'on appellera Yasmine pour l'occasion, allait organiser entre le 3 et le 10 octobre un défilé de mode unique et exceptionnel : le défilé du prêt-à-porter de la femme musulmane. Je comptais m'y rendre pour me rincer l'œil, voir comment la beauté de Nadia allait transpercer le soyeux transparent

de son voile. Comment la belle Aicha allait se mouvoir et se dandiner sous son tchador dernier cri ! Bref ! Voir comment une «beure tchadorée» pouvait alimenter les fantasmes de son barbu «gandouré» en crise d'identité. Mon intention n'était pas d'y pêcher la dandinette, mais d'y récupérer quelques idées pour ma chronique.

En me renseignant, j'ai d'abord appris que les femmes musulmanes du défilé ne voulaient pas de mec dans leur giron pendant leur va-et-vient du défilé. C'est une affaire entre femmes et aucun mec n'avait un droit de regard. Ensuite, j'ai noté que la mairie du coin, qui est sensible à la musulmane,

a pris un arrêté pour empêcher le défilé. Rappelez-vous que nous sommes en France, c'est-à-dire dans l'antre de la démocratie occidentale. Il faut dire aussi que le maire de Montreuil est une figure spéciale. Il a eu des démêles avec la justice pour une affaire de « témoins de Jéhovah ». Il a fait parti de la commission qui se devait de statuer sur le voile islamique et le signe religieux. Il est également un spécialiste de la chasse aux sectes. De là à confondre l'Islam avec une secte, il n'y qu'un pas qui reste à franchir...

Pourtant c'est ce même maire qui dit dans sa déclaration politique: « ...Beaucoup de gens jugent l'autre sur son apparence. De cette attitude, conjuguée à l'ignorance, peut surgir la confrontation. Il ne faut pas laisser d'espace à celle-ci. Il est essentiel que chacun fasse des efforts pour promouvoir des comportements de respect mutuel qui passent nécessairement par un effort de reconnaissance, qui fera reculer tout particulièrement l'analphabétisme religieux». L'Islam fait peur aux Occidentaux.

L'Islamophobie prend une dimension globale et une croissance inquiétante. Ce mouvement est particulièrement affirmé aux USA. Il reste cependant moins important que l'antiaméricanisme des pays arabes et du reste du monde. Un sondage effectué par l'association CAIR (Council on American-Islamic Relations) et publié le 4 octobre a révélé la profondeur de ce mal. Plus de 25% des Américains pensent que « l'Islam enseigne la violence et la haine ». D'autres estiment : « que les musulmans veulent changer le style de vie américain.. ». Qu'ils « accordent moins de valeur à la vie que les autres peuples ». Un américain sur trois associe l'Islam à la « notion de guerre, de haine, de violence, d'oppression de la femme et de terrorisme ».

Ceux qui ont lu le Coran savent que l'Islam est une religion de paix. Mais ceux qui s'abreuvent d'analphabétisme religieux télévisé ne peuvent pas penser autrement. Il faut dire que le redressement sera difficile tant que l'on voit à l'écran des « tarés » de la religion égorger des otages au nom d'Allah et de l'Islam. □

Rallye Aïcha des Gazelles fête ses 15 ans

## La belle épreuve du désert

**R**allye Aïcha des Gazelles fête ses quinze ans. Cette Compétition unique au monde, accessible à des concurrents amateurs et professionnels, aura lieu du 21 au 27 avril 2004. Hors des pistes, en plein désert, sans GPS et sans road book, les participantes doivent parcourir près de 2500 km en huit jour, en 4x4, quad, moto ou camion. Le Rallye Aïcha des Gazelles allie stratégie, finesse de pilotage et sens aigu de la navigation. Cette épreuve d'endurance

inscrits passe la barre des vingt. Décision est alors prise d'ouvrir le Trophée à tous les constructeurs automobiles.

L'organisation confie à une gazelle québécoise, la direction du bureau nouvellement ouvert à Montréal. En 1998, le Trophée double le nombre de ses équipages et croise sa destinée avec celle de Aïcha. Sous l'impulsion de son dirigeant, Mardoche Devico, la société les Conserves de Meknès, devient "partenaire titre" de l'événement. Le

trophée Aïcha des Gazelles vient de naître. En 2000, le Trophée qui fête ses dix ans, prend son départ au Trocadéro à Paris, face à la Tour Eiffel. Désormais, ce sont 50 équipages, au moins, qui s'alignent chaque année sur la ligne de départ. La nouveauté, un équipage moto et la participation d'un équipage riche de symbole puisqu'il associait une israélienne et une Palestinienne.

En 2001, la compétition salue l'arrivée des premières concurrentes en quads. Cette même

année, l'association Cœur de Gazelles voit le jour et structure les opérations humanitaires, menées déjà depuis des années en marge du Trophée, en faveur des femmes et des enfants.

Pour l'édition 2005, les organisateurs ont choisi la ville d'Essaouira comme étape finale. C'est le 28 avril que la ville des alizés accueillera les gazelles. La remise des prix et la soirée de clôture est prévue pour le 30 avril 2004. □

BE.L



© Ph. AFP

• De l'endurance.

ne prend en compte aucun critère de vitesse. Les concurrentes doivent rallier les points de passages obligatoires en effectuant le moins de kilomètres. C'est l'écrivain Marc Levy qui est le parrain de cette quinzième édition.

### Aventure

*"Ce sont 200 participantes, explique-t-il à la presse internationale et nationale présente à Essaouira, qui viennent de tous les pays, de toutes les formations, de toutes les cultures, qui vont être confrontées, dans un certain dénuement, au désert pour une grande aventure humaine et humanitaire."*

Cet homme de lettres que rien ne destinait à l'écriture, est devenu un écrivain pour son fils, juste pour lui dire qu'il faut aller au bout de ses rêves. Une philosophie bien proche de l'état d'esprit des concurrentes du Rallye, ce qui n'a probablement pas échappé à l'auteur du best-seller, *"Et si c'était vrai"*.

Cette année, le Rallye Aïcha des Gazelles est aussi une aventure pour la paix. Des équipages composés, d'une Palestinienne et d'une Israélienne, d'une Américaine et d'une Irakienne et peut-être de deux Afghanes concourent. Tout a commencé en 1990, Dominique Serra décide d'ouvrir aux femmes l'univers très masculin de la compétition automobile.

L'événement ne compte, à sa création, que neuf équipages français. Chaque équipage court alors sur le même véhicule. Lada est le premier constructeur à s'intéresser au Rallye en mettant neuf véhicules 4X4 à la disposition des gazelles.

Cinq ans après, la compétition prend un nouveau virage. Le nombre des équipages

Le festival des Andalousies Atlantiques du 30 septembre au 2 octobre 2004 à Essaouira

## Une édition réussie

**D**u 30 septembre au 2 octobre, le festival des Andalousies Atlantiques a ouvert la saison culturelle et artistique à Essaouira. Un ciel illuminé par mille feux, une mer calme, un sable doré à perte de vue, c'est dans ce décor magnifique que la clôture de la deuxième édition du festival des Andalousies Atlantiques a eu lieu le samedi 2 octobre 2004 à Essaouira.

Des milliers de personnes, locaux et étrangers, avaient les yeux rivés vers les feux d'artifices. Ils n'étaient pas encore remis d'un spectacle musical des plus éblouissants où le flamenco était à l'honneur. José Fernandez Torres, dit Tomatito, a émerveillé un public averti et profane. Alliant une connaissance exhaustive de la tradition et une créativité débordante, l'une des plus grandes guitares flamenca du moment a mis l'assistance en ébullition. Sur la scène de la place Moulay Hassan, après le spectacle de Tomatito, le

public avait rendez-vous avec un beau moment de métissage des plus splendides. L'authentique Ba Jeddoub avec sa prodigieuse voix, les mélomanes de chabab Al Andalous, le méditerranéen par excellence Javier Ruibal qui vient de Cadiz qui met à profit toute la magie des confluences musicales, le jeune Nassim Kartouchi qui chante sa passion dans toute la tradition judéo-marocaine et suit en cela un parcours entamé il y a plus d'un siècle. Cette chorégraphie multiculturelle ne pouvait se parachever sans la présence des jeunes musiciens cubains du groupe Guason qui ont chanté et dansé sur les fascinants rythmes des Caraïbes.

### Magie

En marge de cette fusion musicale et culturelle, tout en affirmant le caractère pluridisciplinaire du festival des Andalousies Atlantiques, les organisateurs ont



• M et Mme Azoulay à l'ouverture du festival.

renoué avec l'expérience des ateliers d'arts plastiques et audiovisuels animés par Houssein Miloudi, Julio Juste et Youssef Amchir.

Dans ce cadre, un voyage en Andalousie a été offert par la Fondation Héritage Andalou pour ces jeunes créateurs qui sont tous de l'association Bayti. Fidèle à sa dimension intellectuelle, le festival a fait découvrir aux partici-

pants pour la première fois une grande figure du paysage culturel marocain, à savoir l'éruudit marocain de confession juive, le regretté Haim Zafrani.

Sa vie, son oeuvre et sa pensée avaient, en effet, fait l'objet d'un colloque-hommage, au cours duquel bon nombre de ses amis, ses collègues et ses disciples ainsi que des intellectuels marocains et

étrangers, ont mis la lumière sur les différentes facettes de cette personnalité polyvalente.

Le destin commun qui unit Marocains et Espagnols passe d'abord par une lecture commune d'un passé commun, la Fondation 1/2 à El Legado Andalusí en a donné la démonstration concrète.

Son président, Jérónimo Paez a transporté les présents vers les Itinéraires culturels des Almoravides et des Almohades au Maroc comme en Andalousie. Le cheval, élément de patrimoine culturel, des deux pays, Maroc et Espagne, a été associé à cette manifestation culturelle. Pour la première fois, deux courses hippiques ont été organisées sur la plage d'Essaouira à l'image de celles de Sanlúcar de Barrameda en Andalousie. Un spectacle de fantasia de plusieurs sorbas de la région comportant une sorba féminine a été programmé. □

BE.L